



100 FCFA

www.adiac-congo.com

N°1866 JEUDI 14 NOVEMBRE 2013

ARTS MARTIAUX**Une vingtaine de karatékas sanctionnés pour incitation à la violence**

Le bureau exécutif de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires de Brazzaville a prononcé, à l'endroit des maîtres karatékas, des sanctions pour comportement anti-sportif.

Ces budokas, soit plus d'une vingtaine, sont accusés de comportement fractionnaire et scissionniste avec incitation à la violence. Les sanctions les plus lourdes concernent les maîtres Fernand Romain Ondono, Elvis Okombi Tsalissan, Patrick Jean de Dieu Londzémba, Aimé Sosso, Tony Mobonda, François Nganga, Calixte Ndelas et Fidèle Matoko.

Page 15

FOOTBALL**AC Léopards, Diables noirs, FC Kondzo et Cara en compétitions africaines**

Au terme de la 34^e et dernière journée du Championnat national de d'élite, FC Kondzo et le Club athlétique renaissance aiglon (Cara) sont qualifiés pour les compétitions africaines des clubs.

Ces deux clubs rejoignent ainsi Léopards de Dolisie et Diables noirs pour représenter le football congolais aux prochaines compagnes africaines de la Ligue des champions et de la Coupe de la confédération.

Page 15

ÉDITORIAL**Préserver**

Page 2

Gouvernement**Le Conseil des ministres dissout l'Office congolais d'informatique**

Le gouvernement a annoncé la création d'un établissement public administratif dénommé « Agence congolaise des systèmes d'information » en remplacement de l'Office congolais d'informatique (OCI) dont la dissolution a été entérinée hier par le conseil des ministres. « *L'environnement concurrentiel actuel combiné à l'évolution des technologies de l'information et de la communication ont mis en évidence les faiblesses de OCI* », précise le compte rendu du conseil des ministres.

Au nombre des projets adoptés par le conseil figure également la modernisation de la Force publique sur la base des pré-requis du programme de réorganisation enclenché en 2001 et réitéré en 2009.

Page 3

**Pointe-Noire****Entrée en vigueur du port obligatoire de la tenue des transporteurs en commun**

À gauche, la tenue des contrôleurs, à droite celle des chauffeurs

Deux mois après l'annonce faite par l'autorité municipale et départementale de la ville économique, l'application de la mesure relative au port d'une tenue unique pour tous les transporteurs en commun sera effective à compter de ce vendredi 15 novembre.

Décidée de commun accord par le

conseil départemental et la municipalité de Pointe-Noire, la nouvelle réglementation permettra de constituer un répertoire de tous ceux qui exercent dans ce secteur d'activité et éviter, à l'avenir, la confusion entre les chauffeurs de transport en commun et des véhicules utilitaires.

Page 5

VIE DES PARTIS**Le PCT et le MCDDI évaluent leur accord politique**

Pierre Ngolo



Guy Brice Parfait Kolélas

Les responsables du Parti congolais du travail (PCT) et du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) se sont retrouvés le 12 novembre à Brazzaville pour examiner l'application de l'accord électoral et de gouvernement scellé par les deux partis le 24 avril 2007. Selon le sénateur du MCDDI, Noël Loutounou, cet accord électoral et de gouvernement s'exécute normalement entre les deux parties contractantes. Il a relevé les problèmes internes que connaît ce parti mais qui n'ont pas un effet négatif sur le contrat politique signé entre les deux alliés.

Page 2

À nos lecteurs

Le numéro de notre quotidien qui paraîtra le 18 novembre comportera vingt-quatre pages, dont le tiers, soit huit pages, sera imprimé en quadrichromie, c'est-à-dire en couleurs. Fixé à 100 FCFA il y a six ans, lors de la création du quotidien, le prix du journal passera à 200 FCFA

ÉDITORIAL

Préserver

Nous voyons bien qu'un peu partout dans le monde, mais surtout dans les grands pays industriels, les legs du passé sur lequel les Nations se sont construites au fil des siècles se trouvent mis en question au nom de la modernité. Coutumes, traditions, arts de vivre, cultures, croyances sont effacés de la mémoire collective au point que les peuples se voient progressivement coupés de leurs racines. Et les sociétés que le temps avait façonnées lentement, posément, se retrouvent sans véritables repères, plongées dans un monde que dominant la technique, l'argent, la quête du confort, et qui finalement brise les liens de toute nature tissés entre les hommes grâce à leur histoire commune.

Parvenus au point où nous sommes aujourd'hui après quinze longues années d'efforts et de sacrifices, nous devons, nous, Congolais, nous arrêter un instant et considérer les dégâts humains qu'engendre le culte immodéré que les peuples de la Terre vouent désormais au progrès. Outre le fait que celui-ci pourrait bien n'être qu'un miroir aux alouettes et voler brutalement en éclat à l'occasion de troubles internationaux dont aucun pays, aucune Nation n'est à l'abri, il a pour conséquence de morceler de façon dramatique les groupes sociaux, à commencer par les familles. Avec les conséquences néfastes que l'on constate dans tous les pays riches où l'individualisme, l'égoïsme et la négation de l'autre prennent une tournure dramatique.

Préserver les acquis du passé, respecter les traditions, protéger les structures héritées de l'Histoire devient, chez nous comme ailleurs, des impératifs catégoriques. Et cela, contrairement aux apparences, est parfaitement compatible avec la modernisation de notre économie et l'ouverture de notre Nation sur le vaste monde dès lors que la puissance publique, l'État donc, décide de s'engager résolument dans cette voie. Un engagement qui peut prendre les formes les plus diverses s'il s'appuie sur les structures sociales existantes et met au service de ce grand dessein les moyens modernes, à commencer par internet et les dernières techniques de communication.

Est-il absurde d'imaginer une réflexion collective qui conduirait les forces vives de la Nation congolaise à se mobiliser pour protéger ce qui peut l'être encore de notre héritage commun ?

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Le PCT et le MCDDI évaluent leur accord politique

Le Parti congolais du travail (PCT) et le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) ont évalué, le 12 novembre, les termes de l'accord signé le 24 avril 2007 entre les deux organisations politiques.

La réunion, qui s'est tenue à huis clos au siège provisoire du PCT, à Mpila, au nord-est de Brazzaville, a duré près de cinq heures. À l'issue de celle-ci, les personnalités des deux partis ont indiqué qu'il s'agissait pour les deux organisations politiques d'évaluer la mise en application des dispositions contenues dans leur contrat politique, six ans après la signature du contrat. Selon le sénateur du MCDDI, Noël Loutounou, cet accord électoral et de gouvernement s'exécute norma-

lement entre les deux parties contractantes. Il a relevé les problèmes internes que connaît le MCDDI qui n'ont pas, a-t-il précisé, un effet négatif sur le contrat politique signé entre les deux alliés.

« Nous avons radié du MCDDI quelques indisciplinés. Ils ont créé leur organisation politique. Nous ne savons pas s'ils vont nous rejoindre à la majorité présidentielle », a dit Noël Loutounou. Interrogé sur les rumeurs selon lesquelles le PCT serait à l'origine des divisions au sein du MCDDI, le sénateur a indiqué que tous les partis politiques dans le monde traversent des périodes difficiles et qu'il ne pouvait pas attribuer à son allié, le PCT, le malaise du MCDDI.

Invité à expliquer si l'un des motifs de la rencontre était de conclure des accords dans la perspective du remaniement du gouvernement et des prochaines élections locales, Noël Loutounou a dit que les entretiens avaient essentiellement tourné autour des conclusions présentées par le comité technique de l'accord qui a pour mission d'évaluer l'applicabilité des points inscrits dans le document.

Le député du PCT, Fernand Sabaye s'est, pour sa part, félicité de cette rencontre qui, selon lui, favorise le dialogue permanent entre les alliés. Il s'est réjoui de l'atmosphère qui a caractérisé les débats, marquée par le calme et la sérénité.

Roger Ngombé

TALANGAI/BRAZZAVILLE

Claudia Sassou N'Guesso visite plusieurs quartiers de sa circonscription

La députée de la cinquième circonscription de Talangai a effectué, le 12 novembre, une visite de travail dans plusieurs quartiers de sa circonscription afin d'évaluer l'état de certains ouvrages.

Au cours de cette visite, qui a commencé par le marché Maman-Mboualé, Claudia Sassou N'Guesso a échangé avec les responsables des sociétés chinoises chargées de sa construction et qui lui ont rendu compte de l'état d'avancement des travaux.

Dans un bref tour d'horizon, ils ont indiqué que le marché compte 940 tables et 16 magasins. Ils ont également évoqué la difficulté liée à l'arrêt des travaux du mur de clôture, suite à la demande de dédommagement du propriétaire de la boulangerie située à côté du marché. L'autre problème exposé à la députée est relatif à l'évacuation des eaux autour du marché et qu'il faut impérativement régler au risque que les murs s'écroulent. À ce propos, la députée de la cinquième circonscription de Talangai a fait savoir qu'il faudrait de nouveau en débattre avec la délégation générale des Grands Travaux afin d'obtenir un budget supplémen-



Claudia Sassou N'Guesso visitant le chantier du marché Maman-Mboualé

taire pour améliorer les canalisations autour du marché.

Claudia Sassou N'Guesso est également allée constater l'état de deux transformateurs de la Société nationale d'électricité, situés au quartier Faubourg et dans l'enceinte du CEG Agostinho-Neto. Le manque d'éclairage dans cette zone favorise la recrudescence des phénomènes « Kuluna » et « Kata-Kata ». La population, et en particulier les jeunes, se plaint d'être dépouillée.

Pour stopper les nombreux actes inciviques, Claudia Sassou N'Guesso a promis de rencontrer les responsables de la SNE et d'autres opérateurs économiques de la place afin de rétablir l'éclairage dans ces zones obscures. Elle a enfin regretté l'attitude des agents de la police et de la gendarmerie, qui assistent sans réagir aux nombreux actes de banditisme perpétrés dans cette zone.

Jean-Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Desso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enjimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétaire : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignat, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispaïn Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericcongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

Compte rendu du Conseil des ministres du 13 novembre 2013

Il s'est tenu, ce mercredi 13 novembre 2013, au Palais du Peuple, une réunion du Conseil des Ministres, sous la Haute Autorité de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'État.

Le Conseil des Ministres de ce jour a été appelé à se prononcer sur trois (03) projets de lois et dix (10) projets de décrets inscrits à son ordre du jour.

Ouvrant les travaux du Conseil des Ministres, le Président de la République a donné la parole, en premier lieu, à Monsieur Gilbert ONDONGO, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration. Il a présenté au Conseil des Ministres, le projet de loi portant dissolution de l'Office congolais d'informatique (OCI) et le projet de loi portant création d'un établissement public administratif dénommé « Agence congolaise des systèmes d'information », devant être créé sur les cendres de l'Office congolais d'informatique.

À titre d'information, l'Office congolais d'informatique a été créé en 1972, dans le but de développer l'informatique au Congo. Il jouissait d'une situation de monopole conférée par l'État. Son activité principale a longtemps été la gestion des salaires de l'État et de ses démembrés à l'aide de l'outil informatique.

Cette situation de monopole dans le traitement de l'information pour le compte du secteur public, parapublic et privé, a pris fin en 1988.

L'environnement concurrentiel actuel combiné à l'évolution des technologies de l'information et de la communication ont mis en évidence les faiblesses de l'Office congolais d'informatique (OCI). Il reste que l'État, principalement, le ministère chargé des finances, a recours à l'Office congolais d'informatique pour le traitement de certaines informations sensibles, notamment, la gestion des dépenses de l'État au moyen de l'outil informatique.

Le premier projet de loi porte dissolution de l'Office congolais d'informatique dans sa forme actuelle, pour laisser la place à une nouvelle entité, plus adaptée à la demande de l'État, particulièrement celle du ministère en charge des finances, davantage en phase avec la nouvelle donne technologique.

Faisant donc le bilan de cette expérience, le second projet de loi porte création d'un établissement public à caractère administratif, dénommé : Agence congolaise des systèmes d'information. Sous cette nouvelle configuration, cette agence est appelée à couvrir les besoins spécifiques de l'État qui ne peuvent être confiés aux prestataires privés.

L'Agence congolaise des systèmes d'information est placée sous la tutelle du ministère en charge des finances. Elle a pour mission:

- de mettre en œuvre la politique d'informatisation des structures de l'État, générant des informations confidentielles ;
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée et la coordination des activités pour les travaux exécutés par d'autres opérateurs au profit des structures de l'État, générant des informations confidentielles ;
- d'assurer la maintenance des infrastructures et réseaux qui lui sont confiés par l'État ;

- de conseiller, en tant que de besoin, le Gouvernement dans la mise en œuvre du processus d'informatisation de ses structures.

CES DEUX (02) PROJETS DE LOIS ONT ÉTÉ ADOPTÉS PAR LE CONSEIL DES MINISTRES.

La parole est revenue, en second lieu, au Ministre à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale, le Général de division Charles Richard MONDJO. Ce dernier a porté à l'attention du Conseil des Ministres la teneur du projet de loi portant orientation et programmation de la modernisation de la force publique.

Ce projet de loi qui est initié dans une perspective de développement et de modernisation de la force publique est un levier essentiel pour accompagner le Congo vers l'émergence défini à l'horizon 2025.

L'ambition de modernisation de la force publique a été portée, on se souviendra, par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, en 2009, lorsqu'il présentait à la Nation congolaise son projet de société « le Chemin d'Avenir », sur la base des pré-requis du programme de réorganisation de la force publique enclenché en 2001.

Avec une force publique reconfigurée sous le signe de la modernité revendiquée, notre pays répondra, entre autres, aux objectifs de sauvegarde des intérêts vitaux et stratégiques de la Nation ; de contribution pragmatique à la stabilité régionale et continentale ; de promotion des valeurs universelles de paix et de sécurité.

Ce projet de loi consacre une programmation qui prévoit une période de dix (10) ans, subdivisée en deux phases quinquennales fixées sur la base du format de la force publique à atteindre à la fin de la période et les ressources financières à mobiliser, le niveau et le rythme de mise à disposition de ces ressources financières en vue d'assurer un développement graduel, constant, harmonieux et cohérent des forces.

Elle prend en compte les trois composantes de la force publique, à savoir : les Forces Armées Congolaises, la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale.

Concluant les débats sur ce sujet, le Président de la République a souligné l'importance de ce projet de loi portant organisation et programmation de la modernisation de la force publique.

En effet, la souveraineté ne se décrète pas simplement, elle s'éprouve au quotidien. Aussi, dans un système international devenu mouvant, les États qui veulent donner un sens à leur souveraineté ont besoin de rendre alertes et opérationnelles leurs forces de défense et de sécurité. Pour cela, il faut une volonté politique mariée avec un investissement constant et conséquent de l'État. Et le Gouvernement congolais, à travers cette loi, en fait ici, une nouvelle fois la preuve.

CE PROJET DE LOI A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES.

Le Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine Marchande, représenté par le Ministre Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU, a sollicité quant à lui, l'attention du Conseil des Ministres sur le projet de décret fixant les modalités des contrôles de sûreté aux aérodromes.

Ce projet de décret vise à régulariser la situation actuelle sur nos aéroports interna-

tionaux à l'aune du règlement n°07/12-UEAC-066-CM-23 du 22 juillet 2012, portant adoption du code de l'aviation civile des États membres de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CÉMAC).

Le texte proposé rappelle, dans ces dispositions générales, que la mise en œuvre des contrôles de sûreté incombe aux agents de la force publique et de la douane, les agents de sûreté des exploitants d'aéronefs et/ou d'aérodromes n'accomplissant que des contrôles supplémentaires.

L'intérêt de cette démarche est d'encadrer dorénavant les modalités de participation des agents de sûreté des exploitants d'aéronefs et/ou d'aérodromes à travers l'intervention du procureur de la République du ressort de l'aérodrome qui, lui, autorisera leur activité ; le procureur de la République agissant ici, bien sûr, en tant que gardien des droits et libertés fondamentaux. Il intervient aussi du fait que ces agents privés de sûreté exercent leurs activités sous la supervision des officiers de police judiciaire. Toutefois, l'autorité compétente de sûreté qui octroie l'agrément est également chargée d'assurer la police des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

CE PROJET DE DÉCRET A REÇU L'APPROBATION DU CONSEIL DES MINISTRES.

Poursuivant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, le Président de la République a invité le Ministre des Mines et de la Géologie, le Général de division Pierre OBA, à présenter l'essentiel de ses projets de décrets.

Pour ce qui concerne les projets de décrets portant deuxième renouvellement au profit de la société Agil-Congo S.A du permis de recherches minières pour l'or dans le département de la Cuvette-Ouest dit « Permis Ngoyboma-Lossi » et le projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Agil-Congo S.A du permis de recherches minières pour l'or dans le département de la Cuvette-Ouest dit « Permis Ngoyboma-Lébayi », le Général Pierre OBA a informé le Conseil des Ministres de l'intention de cette société de solliciter le renouvellement de ces deux permis.

Les travaux de recherches menés par cette société ont permis de dégager des réserves d'or pouvant être exploitées immédiatement.

De ce fait, la société avait sollicité et obtenu une autorisation d'exploitation.

Encouragée par son partenariat avec une société de droit anglais dénommée Massif Gold, la société Agil-Congo a sollicité du Gouvernement, le renouvellement de ses deux permis de recherches minières dans les zones de Ngoyboma-Lossi et de Ngoyboma-Lébayi dans le département de la Cuvette-Ouest.

Poursuivant son exposé, le Ministre des mines et de la géologie, a présenté le projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Afrimines S.A du permis de recherches minières pour la potasse dans le département du Kouilou dit « Permis Tchitondi ».

Cette société souhaite ainsi poursuivre ses efforts de développement de la concession. C'est dans ce cadre qu'elle a sollicité du Gouvernement, un renouvellement de son permis de recherche, conformément à l'article 1er de notre code minier.

Dans le même élan, le Général Pierre OBA a présenté au Conseil des Ministres les in-

tentions de la société COREDEM de poursuivre sa recherche des polymétaux dans le département de la Bouenza à travers le projet de décret portant renouvellement à son profit, du permis de recherches minières pour les polymétaux dans le département de la Bouenza dit « Permis Madingou » ; du projet de décret portant renouvellement, toujours à son profit, du permis de recherches minières pour les polymétaux dans le département de la Bouenza dit « permis Sonel-Louamba » ; et du projet de décret portant renouvellement, encore à son profit, du permis de recherches minières pour les polymétaux dans le département de la Bouenza dit « Permis Mouyondzi ».

Cette société entend continuer l'exploration en vue de finaliser l'étude de faisabilité pour le développement des gisements de Madingou, Mouyondzi et Sonel-Louamba. Le Ministre Pierre OBA a également présenté le projet de décret portant attribution à la société Guided By Grace Ministries d'un permis de recherches minières pour l'or dit « Permis Malémba » dans le département du Kouilou.

Les analyses des échantillons collectés sur plusieurs points issues des travaux de prospection de la zone de Malémba ont permis la mise en évidence de l'or.

Ces résultats qui confortent la société Guided By Grace Ministries (GBGM) dans sa volonté de poursuivre les investigations, justifient la demande du permis de recherches qu'elle a introduite en date du 20 mars 2013.

Enfin, le Général Pierre OBA, a présenté le projet de décret portant attribution à la société Manega Mining Potash, d'un permis de recherches minières pour l'or dit « Permis Manenga » dans le département du Kouilou.

La société Manega Mining Potash de droit congolais avait obtenu le 10 octobre 2013, un arrêté de prospection pour la potasse dans la zone de « Manega » dans le département du Kouilou. La mission de prospection réalisée, à cet effet, a permis de déterminer quelques indices de potasse dans la zone de l'autorisation.

Afin de mieux cerner l'étendue et la profondeur de cette substance, la société a sollicité du Gouvernement, un permis de recherches.

TOUS CES PROJETS DE DECRETS ONT ÉTÉ ADOPTÉS PAR LE CONSEIL DES MINISTRES.

Monsieur Raphaël LOEMBA, Ministre des hydrocarbures a retenu l'attention du Conseil des Ministres sur le projet de décret portant prorogation de la seconde période de validité du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Marine XII ».

C'est bien dans le but de réaliser des travaux de recherches complémentaires, que la société Eni Congo S.A a sollicité du Gouvernement la prorogation du Permis Marine XII pour une durée d'un (01) an jusqu'au 29 octobre 2014.

LE CONSEIL DES MINISTRES A APPROUVÉ LE PROJET DE DÉCRET PORTANT PROROGATION DE LA SECONDE PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PERMIS DE RECHERCHE D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX DIT « PERMIS MARINE XII ».

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres de ce mercredi 13 novembre 2013 a pris fin à 13h00.



Expro's business is well flow management. Our technologies and specialised services help customers to measure, improve, control and process flow from their wells. We operate in every major hydrocarbon producing area of the world, employing more than 5,000 people in 50 countries. With our head office in the UK, Expro has regional headquarters in Aberdeen, Accra, Dubai, Houston, Kuala Lumpur and Rio. We've grown rapidly in recent years to become a market leader in the offshore and subsea arena, with a strengthened presence in gas wells and land markets. With our global growth comes an expanding workforce. It's essential for us to attract, develop and retain the finest talent in a competitive industry. And the challenges are different everywhere we work. We are currently recruiting the following positions for our Logistics Team: Logistics Assistant.

1. Overall Purpose of the Job:

This role is the prime interface between all Expro Business units, remote locations and key logistics Government Services Providers (GSP) in South and East Africa. As such is assistant for the effective management and development of the commercial relationship and any compliance risks inherent. The key factors within supplier performance are Compliance with applicable local/international laws, Standard Operating Procedure compliance, acceptable service quality and total cost management.

2. Principal Accountabilities:

- Assistance for the monthly review and reporting of GSP performance in terms of due diligence, SOP compliance, service quality, spend and QHSE.
- Assistance for the constant review of GSP and trade lane risks with a

Logistics Assistant Vacancies

pre-determined range of "key" GSP's and suppliers. Thereafter, advise / implement mitigation plans, as appropriate.

- Assistance for ensuring that all "key" GSPs and suppliers are subjected to the appropriate level of due diligence regards commercial and legal compliance, including frequent and planned interviews and audits.
- Assistance for continually working with the appropriate Expro Business Units and remote locations, to ensure clear scope definition and expectations.

3. Job Knowledge and Experience:

- 2 years experience in an operational/technical role.
- Project management skills.
- Basic computing / IT skills (in particular, basic project scheduling and reporting software).
- Ability to schedule and priorities workload.
- Ability to manage multiple projects effectively.
- Capable of performing internal and external presentations.
- Time and resource management. Leadership / supervisory skills.
- Capable of performing appraisals and setting objectives,
- Demonstrate an ability to motivate self and others.
- FCPA knowledge, Computer skills including MS Office and Company software.
- Confidentiality, tact and excellent communication skills.
- The ability to speak, read and write fluently in both English and French is essential.

For more information and to apply for this role, please visit www.exprogroup.com/careers or drop your application to our gate security office at Expro, base near la Voirie sur la route de Mpita, Pointe-Noire, République du Congo.



AVIS D'APPEL D'OFFRE

MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES AEROGARES DE BRAZZAVILLE – POINTE NOIRE – OLLOMBO

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation des prestations de nettoyage des locaux et des vitres des aérogares Maya-Maya de Brazzaville, Agostinho NETO de Pointe-Noire et Denis Sassou N'Guesso d'Ollombo.

2. FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation est ouverte à toute entreprise rassemblant les compétences et moyens nécessaires à la réalisation du marché.

AERCO Aéroports du Congo, n'étant pas soumis à la réglementation applicable aux prestations engagées par l'Etat ou les personnes publiques, la présente consultation n'est pas régie par le Code de Marchés Publics.

3. DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché est décomposé en cinq lots :

Lot N°1 : BZV-MEZZ comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de la zone mezzanine de l'aérogare BZV.

Lot N°2 : BZV-RDC comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'aérogare de BZV.

Lot N°3 : BZV-ETG comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'étage de l'aérogare de BZV.

Lot N°4 : PNR comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aérogare de PNR.

Lot N°5 : OLL comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aérogare d'Ollombo.

4. CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des éléments suivants:

-Le règlement de la consultation

-Le cahier des clauses techniques particulières

-Le cahier des clauses administratives particulières

-Les bordereaux des Prix Unitaires

Le dossier de consultation est remis contre une somme de 1.000.000 F CFA TTC (un million de francs CFA) en un exemplaire papier et un exemplaire électronique, à chaque candidat qui en fera la demande, à compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offre.

Le dossier de consultation est à retirer auprès de la Direction Technique d'AERCO située au niveau mezzanine de l'aérogare de Brazzaville.

5. DATE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au :

Mardi 31 décembre 2013, 17h00

Les offres remises après ce délai ne seront pas acceptées.

Les offres devront être adressées à Monsieur le Directeur Général d'AERCO et remises au secrétariat de la Direction Générale situé au niveau mezzanine de l'aérogare de Brazzaville.

6. VALIDITE DES OFFRES

Les offres demeureront valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise

LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

L'engagement des parlementaires jugé essentiel

L'atelier régional de formation des parlementaires africains sur la nutrition, qui se tient du 12 au 14 novembre à Brazzaville, permettra aux parlementaires de mener des réflexions en vue de relever le défi pour réduire la sous-nutrition dans cette région d'Afrique.

Les députés et sénateurs venus du Cap Vert, du Cameroun, de la République islamique de Mauritanie, de la République démocratique du Congo, du Tchad, de l'Angola, du Niger, du Burkina Faso, de la République centrafricaine et du Congo, prennent part aux assises organisées par le bureau régional de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, et le Groupe régional nutrition. Les participants seront formés sur les conséquences de la sous-nutrition et identifieront les actions concrètes à mener dans le cadre de leur mandat parlementaire.

Cet atelier d'orientation permettra aux parlementaires d'acquérir notamment des connaissances sur l'importance de la malnutrition, ses conséquences sur le développement humain et économique des pays ; le rôle des parlementaires et leurs responsabilités dans la lutte contre la malnutrition, ainsi que les techniques de l'information et de la communication. Il s'agira également d'échanger pour mieux cerner l'importance de la bonne nutrition et son impact dans le développement de l'enfant aux niveaux physique et cognitif. « Il s'agit non seulement d'un problème de santé publique mais aussi de développement socio-économique. Le défi de la réduction voire de l'éradication de la sous-nutrition est une question transversale qui exige une synergie entre les différents acteurs concernés. Les parlementaires

qui ont la double mission de légiférer sur toutes les questions de la vie et de contrôler l'action de l'exécutif, constituent des acteurs de premier ordre dont l'implication et l'engagement dans ce combat est essentiel », a déclaré la Première secrétaire du Sénat, Philomène Fouty-Soungou.

Faire des parlementaires des « champions de la nutrition »

Ces assises permettront aux représentants des deux chambres du Parlement de réfléchir sur comment intégrer la lutte contre la malnutrition dans toute la chaîne décisionnelle. Le représentant de l'Unicef au Congo, Aloys Kamuragiye, a profité de cette occasion pour exhorter les parlementaires à devenir des "champions" de la visibilité et de l'accroissement du budget nécessaire consacré à la lutte contre ce fléau, en vue de relever le défi de la lutte contre la malnutrition.

Au terme de cette formation, les participants rédigeront une feuille de route qu'ils mettront en œuvre dans leurs pays respectifs. À cet effet, un réseau de parlementaires « champions de la nutrition » sera constitué.

Il sied de rappeler que les parlementaires présents à la conférence internationale de Paris, qui s'est tenue du 14 au 15 mai dernier, s'étaient engagés entre autres à : accélérer le processus d'adhésion au mouvement global Scaling-up nutrition (SUN) ; accroître les efforts pour renforcer le leadership de haut niveau pour lutter contre la malnutrition ; faire de la lutte contre la malnutrition une priorité régionale et continentale ; plaider pour l'augmentation des ressources domestiques allouées à la nutrition ; préserver et renforcer la nature multisectorielle de la nutrition.

La malnutrition cause environ un million de décès par an

Chaque année en Afrique de l'Ouest et du Centre, on enregistre plus d'un million de décès dus à la malnutrition chronique. C'est donc le principal facteur de risque de mortalité et de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans. « Le développement harmonieux de tous les enfants dépend de la qualité de la nutrition reçue depuis leur conception. Elle est l'un des facteurs de risque de morbidité et de mortalité chez les enfants, en raison de l'insuffisance voire de l'absence de vitamines et autres nutriments essentiels qu'elle engendre. C'est l'une des causes des faibles performances scolaires, ayant des répercussions négatives sur les futurs rendements multiformes de l'enfant et portant sur sa contribution au rayonnement socioprofessionnel de son pays », a déclaré Philomène Fouty-Soungou.

La malnutrition est le résultat du manque de certains aliments, des mauvaises pratiques alimentaires, des conditions hygiéniques insatisfaisantes et des infections telles que la diarrhée et les parasitoses. Pour combattre ces fléaux, il faut une réponse multisectorielle et coordonnée, en mettant à la disposition des citoyens des aliments thérapeutiques, sur la base de protocoles de prise en charge bien définis au niveau international. Par ailleurs, ces fléaux ont des conséquences néfastes sur le développement socio-économique des pays. Chaque année, les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre perdent au moins 7 milliards de dollars US, soit environ 3% de leur Produit intérieur brut (PIB) imputable à la malnutrition.

Josiane Mambou Loukoula

Une cinquantaine d'enfants malnutris enregistrés à Madibou en 2013

Après avoir effectué une visite sur le terrain, le 13 novembre au centre communautaire de Wayako, dans le huitième arrondissement, Madibou, et à l'hôpital de base de Makélékélé, les parlementaires africains ont souhaité que les cas de malnutrition soient diagnostiqués et pris en charge.



Des infirmières contrôlant l'état de santé des enfants à Wayako (© DR)

Ces enfants malnutris viennent particulièrement de Goma Tsé-Tsé et de Linzolo, dans le département du Pool, a fait savoir le coordonnateur des activités communautaires du comité local de développement, Daniel Ndonga.

Depuis 2001, un groupement de relais communautaires sensibilise les mères aux bonnes pratiques nutritionnelles, d'hygiène et d'assainissement pour prévenir la malnutrition. Concrètement, ce groupement se charge de dépister les enfants malnutris au niveau communautaire, de donner aux femmes enceintes et allaitantes des suppléments alimentaires en fer, en acide folique et en vitamine A, et procède également au suivi du calendrier vaccinal. « La prise en charge au niveau communautaire se fait à l'aide des conseils nutritionnels. Pour les cas graves, on se réfère au centre de santé qui doit confirmer le statut nutritionnel de l'enfant. En ce moment-là, on travaille en collaboration pour y remédier », a déclaré Daniel Ndonga.

Les parlementaires africains ont recommandé au gouvernement congolais et aux organismes internationaux de mettre en place un système de coproduction de la prévention pour lutter contre la malnutrition. Selon eux, l'hôpital seul ne peut pas prendre en charge ces enfants et lutter contre ce fléau qui tue plus d'un million d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. « L'Afrique continue à souffrir. Les conséquences de la malnutrition sont d'ordre générationnel. La prise de conscience collective et la chaîne d'entraide nous ont beaucoup interpellés. Il est vrai que les gens se rendent dans les services habilités pour remédier à ce fléau, mais l'implication des organismes internationaux et du gouvernement sera d'une grande importance, car la malnutrition rime avec la pauvreté », a indiqué Marie Annick Service, député en République centrafricaine.

En décembre prochain, un bilan annuel sera dressé par le groupement des relais communautaires de Madibou afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux dernières données.

J.M.L.

TRANSPORT EN COMMUN

Le port de la tenue entre en vigueur demain à Pointe-Noire

Cela fait deux mois que Roland Bouiti Viaudo, député-maire de Pointe-Noire avait présenté les tenues destinées aux chauffeurs de taxi, conducteurs de bus et contrôleurs. La disposition réglementaire qui institue l'uniforme entre en application le 15 novembre.

Le port d'une tenue unique par les chauffeurs de taxi, de bus et les contrôleurs dans la commune de Pointe-Noire relève de la décision prise par le conseil départemental et municipal de Pointe-Noire dans sa délibération n° 44/DPN/CPN-CDM-BE complétant et modifiant la délibération n° 007/88 de janvier



À gauche, la tenue des contrôleurs de bus, à droite celle des conducteurs (crédits photos Adiac)

1988 qui concernait uniquement les chauffeurs de taxi dans la commune de Pointe-Noire.

L'article 3 de la délibération stipule que la tenue de travail modifiée se présente comme suit : pour le chauffeur, un pantalon bleu nuit, une chemise jaune à manches longues ou courtes, ayant deux poches avec rabat portant, sur la poche gauche, un macaron ou écusson frappé des insignes VPN et une paire de chaussures.

Pour le contrôleur la tenue est composée d'un pantalon bleu nuit, d'une chemise rouge à manches longues ou courtes ayant deux poches avec rabat portant, sur la

poche gauche, un macaron ou écusson frappé des insignes VPN et d'une paire de chaussures. Le port du nœud ou d'une cravate bleue pour les chauffeurs est facultatif.

Roland Bouiti Viaudo, maire de Pointe-Noire, et Geoffroy Jean-Claude Yélébantou Makana, président du syndicat patronal, se sont réjouis de ces nouvelles dispositions réglementaires lors de la présentation des tenues le 8 septembre dernier à la mairie centrale. Pour eux, elles vont éviter la confusion entre les chauffeurs de transport en commun et les véhicules utilitaires.

Hervé Brice Mampouya

« Le Lycée français Saint Exupéry lance un appel à candidatures pour des postes d'enseignants suppléants éventuels au 1^{er} degré.

Les candidats sont priés de déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae au lycée avant le 18 novembre 2013.

La possession de diplômes français sera fortement appréciée ».

NÉCROLOGIE

Pierre Alain Céphas Basimba Muanga, Nicolas Fulbert Milandou Mouanga, Germaine Mouanga, Marie Julienne Lumpangou, François Anselme Mouanga Matoko, Marie Evariste Ngouissani Mouanga et famille ont le regret d'informer le personnel de la Direction générale des Douanes, les amis et connaissances du décès de leur frère et fils, Jean Claude Poul Banzouzi Mouanga, inspecteur principal des Douanes, survenu le 7 novembre à 23 heures au CHU de Brazzaville des suites d'un AVC. La veillée mortuaire se trouve au n°1243 rue Vinza au Plateau des 15 ans. La date de l'inhumation est prévue pour ce vendredi 15 novembre au cimetière de Wayako final.



Avis de recrutement des commerciaux

NSIA Vie Assurances recrute pour sa force de vente des commerciaux pouvant faire acte de candidature des personnes remplissant les conditions suivantes :

1. Être âgé de 24 ans ou plus
2. Être dynamique et de bonne moralité
3. Être titulaire au minimum du BAC ou avoir le niveau Terminale ou une expérience dans le domaine commercial
4. Aimez le mode de rémunération basé sur les commissions des affaires produites (salaire = commissions sur ventes)
5. Être disponible immédiatement. (Etudiant poursuivant ses études actuellement, s'abstenir)

Dossier à fournir :

- CV + copie du diplôme, ou éventuellement une attestation de stage justifiant une expérience dans le domaine commercial.
- Lettre de motivation ;
- 2 photos d'identité de même tirage
- 1 photocopie d'une pièce d'identité
- Adresse de votre correspondant

Date limite de dépôt des dossiers : Mercredi 20 Novembre 2013 avant midi

Candidature sous pli fermé avec la mention « NSIA Vie Assurance, recrutement des conseillers commerciaux » à déposer à l'adresse suivante :

1, Avenue Foch, angle rue Sergent Malamine Brazzaville (Face Hôtel de ville, 3^e étage).

Tél : 22 282 24 92

Brazzaville Cotonou
via Pointe-Noire

A partir de
211 450 FCFA TTC
Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
LC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe-Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville

ECAir
www.flyeca.com / Réservations clients : +242 09 50 6 509 (Congo)
188 01 18 77 18 77 (France) E-mail: reservations@flyeca.com

Assurances et Réassurances du Congo

40 ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

Entreprise régie par le code CIMA

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés
Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 01 40 87 - A Pointe-Noire : 222 04 12 00 - Et chez tous nos agents généraux

POINTE-NOIRE

Des marchés centraux modernes seront construits à Lumumba et Tié-Tié

Les arrondissements n°1, Lumumba, et n°3, Tié-Tié, seront dotés de marchés centraux modernes. Le 12 novembre à Brazzaville, six sociétés ont répondu aux appels d'offres lancés pour leur réalisation.

« La construction, l'assainissement et l'entretien des marchés constituent une préoccupation majeure du président de la République. Ces projets se réaliseront pour mettre les vendeurs, les acheteurs et les populations environnantes à l'abri de l'insalubrité », a déclaré l'assistant du ministre à la présidence, chargé de l'Aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux, Placide Moudoudou.

Les travaux à réaliser concernent la conception du plan de masse présentant l'ensemble des ouvrages des projets, des plans architecturaux et des plans d'exécution ; la conception et la construction des bâtiments des marchés à étage, des bâtiments annexes et des espaces intégrés aux pavillons, ainsi que des ouvrages annexes ; les travaux de génie civil, de plomberie sanitaire, d'électricité et des travaux d'aménagement.

Financés par le budget de l'État, ces deux projets s'inscrivent dans la poursuite des réalisations de la municipalisation accélérée du département du Kouilou. Zhengwei, SMGC, Terascom, Franco Villarecci, BRCC et le Groupe Bouka ont soumissionné pour la réalisation des travaux. Le montant des offres varie de 4 074 843 631 FCFA à 21 266 490 875 FCFA, pour une durée d'exécution des travaux variant entre huit et vingt-six mois.

Le nom commercial, les montants de l'offre, les rabais proposés, le constat de la présence de la garantie et les délais d'exécution des travaux ont été publiés séance tenante. Les adjudicataires seront connus après la session de la commission de passation des marchés publics.

Josiane Mambou Loukoula

FIBRE OPTIQUE

La construction des infrastructures se présente comme un challenge

Le projet réseau de télécommunication haut débit d'Afrique central (central African Backbone-CAB-) du Congo a terminé toutes les assistances techniques et est en phase de démarrer les travaux de la fibre optique malgré les obstacles qui se présentent.

Le coordonnateur du projet, Luc Missidimbazi, a confirmé l'information le 12 novembre au cours d'une séance de restitution de la mission du projet à Ouesso couplée à la réunion technique d'interconnexion des réseaux à fibre optique entre le Cameroun et le Congo, qui s'est tenue à Ntam, au Cameroun.

Après la visite des lieux, le travail est immense même si l'échéance est prévue dans deux ans, a-t-il souligné. « Au jour d'aujourd'hui, le projet est faisable. L'enjeu ou le défi, c'est de pouvoir trouver le juste milieu, c'est-à-dire s'accorder avec les acteurs clefs pour exécuter convenablement ledit projet », a-t-il précisé, et d'ajouter : « Ce qui nous bloque, c'est la cohérence, la synergie avec les Grands Travaux. » Selon les animateurs du projet, il était important, avant de poser la première pierre, d'en finir avec le cadre réglementaire et institutionnel : c'est ce qui a été fait du-

rant cette année. Par ailleurs, avant de lancer l'appel d'offres, il fallait s'assurer que celui-ci répondait à un besoin.

Au cours de cette visite sur le terrain, les responsables du projet ont pu se faire une idée claire de la réalité, après avoir constaté les avancées et pris connaissance de l'environnement. « Nous sommes impactés par la construction des routes, un programme de la Banque africaine de développement (BAD)-Banque mondiale et BAD-Grands Travaux pour l'aménagement des voies, surtout pour la partie nord. Il nous reste à construire le réseau et avant de le faire, il faut que l'on s'organise de telle sorte que nous soyons en phase avec les autres acteurs. Nous y travaillons », a expliqué Luc Missidimbazi.

Du compte rendu de la réunion de Ntam, on retient trois faits principaux. Le premier est d'ordre national : les efforts consentis par chacune des parties concernées par le développement des infrastructures, à savoir la délégation générale des Grands travaux, le projet CAB et les autorités locales, sont positifs. Les travaux routiers sont en cours, et il reste à harmoniser les agendas.

Le deuxième fait est lié à l'interna-

tional : la construction des infrastructures passives et actives en prenant en compte les aspects juridiques est en discussion avec le Cameroun. Reste à réfléchir sur tout ce qui touche aux différentes phases, à l'harmonisation, au déploiement et au financement. « Il existe plusieurs financements sur l'ensemble de ces infrastructures, c'est pourquoi nous avons prévu d'organiser, en février 2014, une réunion bilatérale avec les Affaires étrangères, les autorités locales, les acteurs clefs du secteur de la télécommunication et des infrastructures des travaux publics pour harmoniser le type d'interconnexion », a rappelé le coordonnateur du projet CAB au Congo. Quant au troisième point, il concerne le challenge de faire en sorte que le projet s'exécute dans de bonnes conditions, avec une coordination mutualisée. Pour ce faire, un tableau de bord commun pour l'ensemble des infrastructures est évoqué ainsi que la mutualisation des ressources pour lever les fonds nécessaires qui manquent sur certains tronçons. Un autre point abordé a porté sur l'évolution du projet relatif au point d'atterrissement à fibre optique WACS dans chacun des pays et du partage des expériences.

Nancy France Loutoumba



CFAO MOTORS CONGO

RECHERCHE UN JURISTE D'ENTREPRISE CONFIRME

Réf. N°004/11-2013/RH

De nationalité congolaise, il doit être âgé d'au moins 30 ans. Le candidat intégrera le Secrétariat Général de CFAO Motors Congo, basé à Pointe-Noire.

MISSIONS :

Sera chargé principalement :

- du suivi du contentieux en relation avec les avocats de CFAO;
- de la gestion des contrats d'assurances et des sinistres;
- du suivi du patrimoine immobilier;
- du secrétariat du Conseil d'Administration

PROFIL EXIGE :

Diplôme de niveau Bac + 4 en droit privé, ayant une expérience professionnelle d'au moins 5ans dans une entreprise ou dans un cabinet de conseil juridique.

QUALITES REQUISES :

Praticien expérimenté du droit des affaires, sens de l'écoute, autonomie, diplomatie, sens de communication,

un bon relationnel, dynamique, réactif. Maitrise de l'anglais, écrit et parlé, constituerait un avantage certain dans le dossier. Maitrise de Word, Excel et internet souhaitée.

•COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Un curriculum vitae (CV), avec adresse complète : BP, n° de téléphone portable, email.

Date limite et lieux de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature sont à déposer à CFAO Congo et à l'ONEMO avec indication de la référence :

CFAO CONGO :

-Brazzaville : Avenue Denis Sassou N'Guesso - B.P. 247

Tél. : 05 504 93 33

-Pointe-Noire : Rue Côte Matève B.P. 1110 –

Tél. : (242) 05 550 17 78, ONEMO :

-Brazzaville : BP.2006 - Tél. : (242) 81 24 22

-Pointe-Noire : BP. 772 - Tél. : (242) 94 94 40

Date limite de dépôt : 10 décembre 2013

ÉDUCATION

Oraire Oba plaide pour la scolarisation des peuples autochtones

Le coordonateur du Cercle des actions sociales pour la prise en charge de la personne vulnérable (CAPV), Oraire Oba, a lancé son cri dans un entretien avec les Dépêches de Brazzaville.

Le CAPV sollicite l'aide de l'État pour poursuivre son action sur la scolarisation des enfants autochtones, la prise en charge des femmes enceintes, la formation et la réinsertion des jeunes autochtones du département de la Lékoumou où il œuvre depuis 2005.

Oraire Oba a indiqué que son œuvre est jusqu'alors limitée dans les villages Missama, Mongo, 5km, à cause des difficultés tant humaines, financières que matérielles. « *Les difficultés que nous rencontrons dans la scolarisation des enfants sont, entre autres, la pauvreté des familles, la négligence des parents, le complexe de ces enfants vis-à-vis des enfants bantou, l'éloignement des campements des écoles publiques et l'alimentation. Si un enfant autochtone n'a rien à manger, les parents préfèrent l'amener au champ* », a-t-il assuré.

L'association veut aussi lutter contre la discrimination à l'école. « *Dans notre projet nous avons émis des stratégies pour briser le complexe, au départ les enfants bantous méprisaient les autochtones ce qui faisait que les démunis ne terminent pas l'année scolaire. Nous avons lancé un programme de savon et de nourriture pour une année scolaire réussie. Par ce programme, nous voulons disposer des produits cosmétiques durant toute l'année et établir une cantine sco-*



Les autochtones de la Lékoumou

laire. Nous avons commencé par une démonstration mais par le manque de moyen nous n'avons pas pu couvrir toute l'année », a-t-il regretté.

Des centres de formation des autochtones

Le coordonateur du CAPV a en effet suggéré à l'État congolais de construire des écoles avec internat. « *Je loue les efforts du gouvernement parce que le Congo fait partie des premiers pays qui ont adopté*

la loi portant promotion des peuples autochtones. Pour cela, je suggère que dans le cadre de la municipalisation accélérée de la Lékoumou, et pour une bonne scolarisation et la formation des autochtones, les autorités construisent des écoles avec internat, et des centres de formation pour les autochtones. »

Oraire Oba a également annoncé plusieurs projets qui manquent de financement. « *Le CAPV a besoin de faire une grande œuvre pour les autochtones, nous avons plusieurs*

projets que nous avons commencé à travailler tels, la vulgarisation des pièces d'état civil aux autochtones et le projet de formation et d'aide à l'installation des jeunes filles et garçons. », a-t-il indiqué et de poursuivre : « *Nous avons fait un premier pas avec un jeune autochtone que nous avons ramené de la Lékoumou. Il a appris la coupe et couture dans un centre à Pointe-Noire pendant 18 mois. Après la formation, nous l'avons ramené dans sa localité, on lui a construit un atelier à*

5km de Sibiti dans un village des autochtones et il a commencé à exercer son métier et par lui d'autres apprennent », a-t-il dit tout en souhaitant poursuivre cette initiative. Notons que l'association qui mène également le projet de scolarisation des enfants autochtones au Gabon, en RDC et en Guinée est financée entièrement par l'église Christ Espoir des nations dont le coordonateur est également le pasteur et l'aide des individualités.

Charlem Léa Legnoki

Le lycée technique industriel 1^{er}-Mai doté de nouvelles machines

Fraiseuses et tours numériques permettront aux élèves de cet établissement public, particulièrement à ceux de l'option mécanique générale, de passer à la pratique.

La cérémonie de réception, présidée par le directeur général de l'Enseignement technique, Jean Ngakosso, s'est déroulée le 13 no-

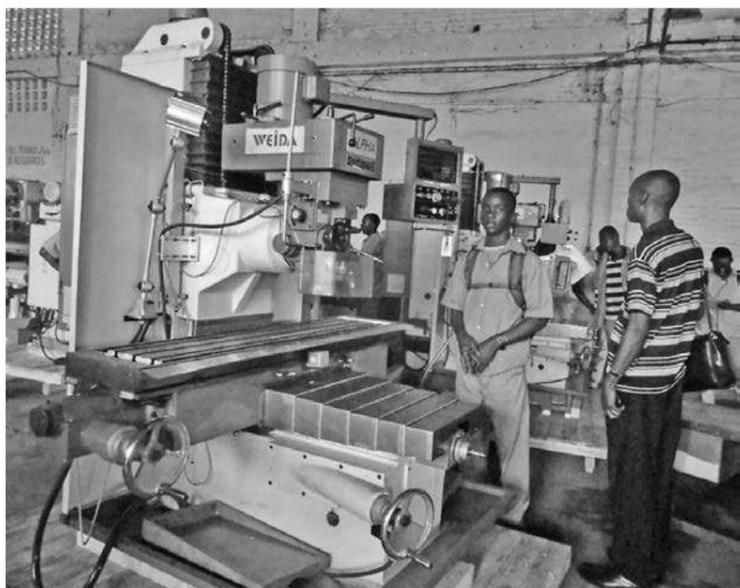
vembre dans l'enceinte du lycée technique industriel 1^{er}-Mai.

Il a expliqué que cette dotation traduit dans les faits la décision du gouvernement de faire de 2013 l'année de l'éducation de base et de la formation professionnelle. Il n'a pas manqué de souligner l'importance de l'investissement des pouvoirs publics.

« *Brazzaville constitue la première étape d'une série de dotations qui va s'étendre dans tout le pays. Nous voulons que nos établissements aient désormais le même standard afin que nos apprenants puissent avoir la même formation* », a-t-il annoncé.

Les bénéficiaires se sont réjouis de cette dotation qui va leur permettre de passer à la pratique car, jusque-là, les cours se limitaient à la théorie. De sources sûres, la dernière dotation des ateliers de cet établissement remonte aux années 1980. En d'autres termes, le lycée a formé plusieurs générations sans que celles-ci ne touchent à la pratique. « *Le manque de travaux pratiques ne nous motivait pas dans nos études. Maintenant que nous avons des machines, nous allons désormais nous appliquer. Nous sommes contents, car le matériel que nous venons de recevoir est numérique et je pense que nous étudierons désormais au même diapason que les élèves d'autres pays* », s'est réjoui Gidel Mbongo, élève en terminale F1.

Tiras Andang



Les élèves examinant les nouvelles machines (© DR)

Le CETF Tambou-Madeleine a été délocalisé

Le collège d'enseignement technique féminin (CETF) Tambou-Madeleine qu'abritait le collège public Les-Trois-Glorieuses, dans l'arrondissement 1, Eméry-Patrice-Lumumba, a été transféré pour des raisons de sécurité au collège d'enseignement technique et industriel (Ceti) Guen-Van-Troy du même arrondissement.

La reprise des cours au CETF Tambou-Madeleine, après installation sur le nouveau site, a eu lieu le 11 novembre. Elle a coïncidé avec la rentrée des élèves de niveau 1 (première année), dont les résultats du concours d'admission audit centre ont été récemment publiés.

La délocalisation de ce collège appartenant à l'Église catholique a été décidée par le ministère de l'Enseignement technique professionnel. En effet, le bâtiment R+1 situé dans l'enceinte du collège Les-Trois-Glorieuses, vétuste, présente des fissures dans les murs. La décision du ministère a été unanimement saluée. Elle met fin aux

inquiétudes des parents, élèves, enseignants et personnel administratif qui craignaient une catastrophe. « *C'est bien que le ministère ait décidé de prévenir plutôt que guérir* », a estimé Colette Goma Tondo, directrice du CETF Tambou-Madeleine, avant d'ajouter : « *Nous partageons les locaux avec le Ceti. Certains les occupent en mati-*



Le bâtiment qui abritait le CETF Tambou-Madeleine (© DR)

née et d'autres l'après-midi. » Par ailleurs, un bâtiment destiné au personnel administratif a été réhabilité sur le nouveau site. Le CETF forme des jeunes filles dans quatre filières : coupe couture, hôtellerie, jardin d'enfants et puériculture.

Lucie Prisca Condhet

UNESCO

Irina Bokova reconduite dans ses fonctions de directrice générale

La directrice générale sortante a été réélue le 12 novembre pour un second mandat par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Elle avait été proposée à ce poste par le conseil exécutif de l'organisation le 4 octobre.

Selon l'Unesco, le premier mandat de quatre ans à la tête de l'organisation a permis à Irina Bokova d'orienter les programmes en fonction de deux objectifs principaux – forger une culture de paix et promouvoir le développement durable – et deux priorités mondiales – l'Afrique et l'égalité des genres

–. Il a été marqué par une réforme majeure de l'Unesco visant à rendre l'organisation plus efficace et plus pertinente face aux défis qui se posent à la paix et au développement aujourd'hui, dans un monde de diversité qui est de plus en plus interdépendant.

Sous son impulsion, poursuit le communiqué, la contribution de l'Unesco a permis de façonner le nouvel agenda post-2015 en matière de développement durable, soulignant la contribution essentielle de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information. Ce nouvel agenda est actuellement examiné par les Nations unies et la communauté

internationale.

« *Les droits de l'homme et la dignité humaine sont notre horizon pour toutes les actions de l'Unesco et doivent rester le maître mot de la paix pérenne et du développement durable que nous nous employons à construire. Plus que jamais, l'unité doit nous guider pour bâtir l'avenir que nous voulons pour tous, un avenir plus équitable, plus juste et un avenir pacifique* », a déclaré Irina Bokova.

Née le 12 juillet 1952 à Sofia (Bulgarie), Irina Bokova a été élue pour la première fois directrice générale le 15 novembre 2009.

Nestor N'Gampoula

MUSIQUE

Le premier album des Divas amazones bientôt sur le marché

Les Divas amazones, un groupe composé de quatre femmes au style musical différent, ont décidé de se réunir depuis 2009 afin de mieux faire valoir leurs talents.

Gypsie, Sheryl, Noura Patche et Sonia Saigne se sentent désormais prêtes, après quatre ans, à produire un album qui sera sur le marché du disque d'ici à la fin de l'année. L'album comportera quatre titres : Nous sommes vraiment les divas ; Bassi bosso, un pot-pourri, et un bonus hommage à Édith dans lequel chacune des membres de ce collectif s'exprimera. « *Nous avons décidé de sortir l'album en décembre pour clôturer l'année, car nous avons des spectacles et des voyages pendant cette*

période. Nous allons aussi honorer à la même période les spectacles et contrats que nous avons signé entre le 26 et 30 », ont-elles précisé.

Les Divas ont fait écouter à plusieurs personnes les titres déjà prêts afin de les aider à choisir ceux devant figurer dans l'album. Cet opus est une autoproduction des Divas, qui vont dévoiler à travers cet album des talents acquis au cours de leur carrière solo.

« *Nous nous sommes mises ensemble pour mettre la chance de notre côté, car il n'est pas évident d'avoir beaucoup de fans pour notre style de musique. C'est pour rassembler le maximum de*

fans. Depuis 2009, nous collaborons dans ce que nous faisons », expliquent-elles. L'album est prêt et les clips sont déjà montés. Il a été arrangé par elles-mêmes sous le coaching de certains connaisseurs. Elles sont ouvertes à toute possibilité de production. Hormis la préparation de cet album, les Divas se sont attelées à occuper la scène musicale en animant des soirées de gala où chacune d'elle puise dans son répertoire. Ce qui donne à leurs spectacles une coloration particulière.

Les Divas peuvent être contactées à l'adresse mail divasamazones@gmail.com Tél. : 06 675 96 99

Hermione Désirée Ngoma

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉCRIVAIN AFRICAIN

Henri Djombo à l'honneur

Célébrée chaque année dans le monde, le 7 novembre, la Journée internationale de l'écrivain africain a été fêtée en différé le 12 novembre dans le Kouilou. La direction départementale du Livre et de la lecture publique l'avait dédiée à Henri Djombo pour ses œuvres abondantes.

Cette année, un fils du terroir a été mis à l'honneur. La direction départementale du Livre et de la lecture publique du Kouilou a décidé de rendre hommage à

initiateurs de l'action visant à préserver les forêts du Bassin du Congo.

Outre ses préoccupations politiques et sportives, Henri Djombo est un romancier et dramaturge internationalement reconnu. Il est l'auteur de *Le mort vivant*, *Lumières des temps perdus*, *Sur la braise*, *La traversée*, *Le cri de la forêt*, et *Palabre électorale au Kinangou*. Actuellement, il occupe le poste de président de l'Union nationale des écrivains et arti-



La tribune des officiels.

l'œuvre immense de Henri Djombo, écrite dans un style simple mais rigoureux. Mémoire vivante de la littérature congolaise, référence pour la jeunesse congolaise, etc., ce sont-là, entre autres, les qualifications que les participants ont attribuées à Henri Djombo lors de cette journée.

Né en 1952 à Enyellé, en République du Congo, Henri Djombo a fait ses études à Leningrad en URSS. Il a été ambassadeur du Congo en Bulgarie de 1986 à 1988 et PDG de la Sucrerie du Congo (Suco) de 1989 à 1991. Actuellement ministre de l'Économie forestière et du Développement durable, il est l'un des

sans congolais (Unéac). Dans ses échanges avec le public, il a évoqué son parcours littéraire. « *Mes débuts n'ont pas été faciles, mais cela ne m'a pas empêché de poursuivre mon chemin. On me disait : tu n'es pas obligé d'écrire et personne ne t'oblige à le faire* », a-t-il souligné pour marquer sa détermination.

Cette célébration s'est déroulée à la préfecture du Kouilou en présence de Louis Ombouankout, chef de cabinet du préfet du Kouilou, et d'Alphonse Charadin Kala, directeur départemental du Livre et de la lecture publique.

Prosper Mabonzo

AMIC Télécom
Fournisseur d'accès Internet

Installez l'internet + un routeur Wifi à 149,000 FCFA gagnez 1 mois gratuit de connexion haut débit de 512 Kbps.

Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
Email: Support@amc-telecom.com



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL
 Réf : Appel d'offre CG/CRF/WF/Travaux/01

Dans le cadre du projet « Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que des pratiques d'hygiène pour les populations du plateau Batéké » avec le soutien financier de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement, la Croix-Rouge Française (CRF) et la Croix-Rouge Congolaise (CRC) souhaitent réaliser les travaux ci-dessous :

Trois (3) forages d'exploitation d'eau compris de profondeur estimative entre 150 et 250 mètres

- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Nkouo, dans le district d'Igné.
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Ingah, dans le district de Ngabé.
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Imvouba, dans le district de Ngabé.

Nous invitons les opérateurs économiques souhaitant soumissionner à ce marché à venir retirer, avant le 27 novembre 2013 à 16h, un dossier à la Croix-Rouge Française à l'adresse ci-dessous :

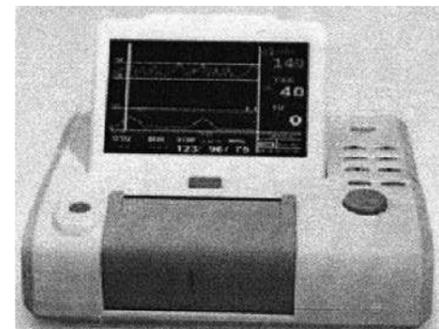
Croix Rouge Congolaise/Croix-Rouge Française
 8, rue Lucien Fourneau (face le ministère de la fonction publique)
 BP 14888
 Brazzaville / République du Congo

La date limite de dépôt des dossiers d'appel d'offres est fixée au 12/12/2013 avant 16h précises.

OFFRE D'EMPLOI

Jubile prestations recrute une personne (homme/femme) âgée de 25 à 40 ans dynamique, responsable, disponible, professionnel (le), ayant un niveau scolaire BAC ou première, qui dispose de quelques notions de base en comptabilité. Envoyez votre CV, lettre manuscrite, au 1414, avenue Loutassi dans l'enceinte de Glenn Assurance ou renseignez vous au 05 557 17 38.

**VEND CAUSE DOUBLE EMPLOI
 MONITORING FOETAL NEUF
 COÛT : 800 000 FCFA
 TEL. 06 676 76 11**



**Hébergement
 Stockage & Archivage
 Solution Saas
 Services infogérés**

Plus besoin de peiner vos plates-formes logicielles et matérielles en interne, notre DATA CENTER, premier en Afrique centrale le fait pour vous !
 Economiques et efficaces, nos solutions sont adaptées à vos besoins. Nous vous garantissons sécurité, disponibilité, accessibilité et bien plus encore pour que

WARID
 Passer à l'action

www.warid.ci | 04 40 01 29 00 100 | #warid - #passer

**AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME
 AFRICA TRAVEL'S RECHERCHE :**

1-Un garçon qui a la bonne maîtrise de : logiciel Amadeus, l'outil informatique. Ayant au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle et une connaissance de la langue anglaise.
 2-Des hôtesse d'accueil : 1m70 et plus, une connaissance de la langue anglaise.

Veillez déposer vos candidatures à l'adresse suivante : 01 rue Mayombi Nkombo, arrêt de bus Bas-prix. Pour plus d'informations contactez :
 04 105 50 50 / 05 050 47 48

Réconcilier avec l'assurance

Allianz Multi Pro sécurise vos biens et vos activités selon vos besoins et votre budget.

Allianz Congo Assurance / Siège Social
 Av. Léopold PENELOTT - Résidence Gabonika / Pointe Noire
 Tel : allianz.congo@allianz.ci.com | + (242) 05 001 12 00

Brazzaville
 Marché Plateau-Ville
 Tel : + (242) 05 012 95 54

Agence Central SCAR
 Centre-ville / Pointe Noire
 Tel : + (242) 05 022 78 09

Allianz

SPECTACLE

« Discours d'un fou sur les indépendances » présenté à Pointe-Noire

Fortuné Bateza, comédien et humoriste congolais, en one man show, a tenu en haleine le public venu nombreux le 8 novembre, dans la salle Tchicaya-U'tamsi de l'Institut français du Congo (IFC), voir la pièce qu'il a écrite et mise en scène.



Fortuné Bateza sur la scène de l'IFC (© DR)

On ne s'ennuie pas avec Discours d'un fou sur les indépendances, pièce inspirée de la vie sociopolitique des pays africains. Avec son look un peu loufoque, Fortuné Bateza, présent sur scène pendant au moins une heure, s'est montré énergique, dynamique et drôle. Discours d'un fou sur les indépendances est le monologue d'un Africain fou pour qui les indépendances ne sont qu'un leurre. Pour lui, les relations entre l'Afrique et l'Occident sont restées déséquilibrées depuis les indépendances, l'Afrique restant dépendante de l'Occident. L'auteur compare les deux continents à un couple où l'un des partenaires trompe l'autre et profite de lui.

Il évoque aussi les faits expliquant ce déséquilibre. « Vous voyez que cinquante ans après les indépendances, nous avons encore beaucoup de problèmes. Contrairement à ce qu'on peut penser, je ne taquine pas, je veux juste que les gens comprennent que l'Afrique doit se réveiller. Il lui manque encore quelque chose de spirituel », a confié l'humoriste, très applaudi, au terme de la représentation.

La pièce, ponctuée de chansons africaines et de pas de danse, rapporte aussi les propos des dirigeants des pays africains et occidentaux sur les relations entre l'Afrique et l'occident. Des discours élogieux qui n'ont malheureusement rien changé. Interrogé sur ce que devraient être ces relations, Fortuné Bateza a répondu : « Ce qu'elles sont, mais améliorées. Il faut plus d'entente comme dans un couple. Et l'Africain devrait être plus vigilant. »

Discours d'un fou sur les indépendances a déjà été joué à Kinshasa et à Brazzaville. Fortuné Bateza est l'auteur d'autres pièces, parmi lesquelles Le pasteur et la prostituée et La bête noire. Le comédien et humoriste célébrera ses vingt ans de carrière en décembre prochain.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FESTIVAL MBOA DE YAOUNDÉ

Le Congo Brazzaville est absent

C'est un festival qui réunit chaque année des dessinateurs venus principalement d'Afrique centrale, de France, de la Côte-d'Ivoire et du Maroc, afin de structurer et professionnaliser le neuvième art.

Le festival se tiendra du 27 au 30 novembre prochain à Yaoundé avec une absence remarquée de la République du Congo qui pourtant avait déjà pris part aux festivités de 2010. C'est un rendez-vous artistique qui permet aux professionnels de se rencontrer, d'échanger, de réfléchir sur leur profession et de partager leur passion avec le public.

Des rencontres, ateliers, des interventions en milieu scolaire et des concours sont au programme. Le public participera à trois expositions : Une exposition centrale à l'Institut Français de Yaoundé, une exposition rétrospective sur un auteur camerounais prolifique et une dernière consacrée aux jeunes talents.

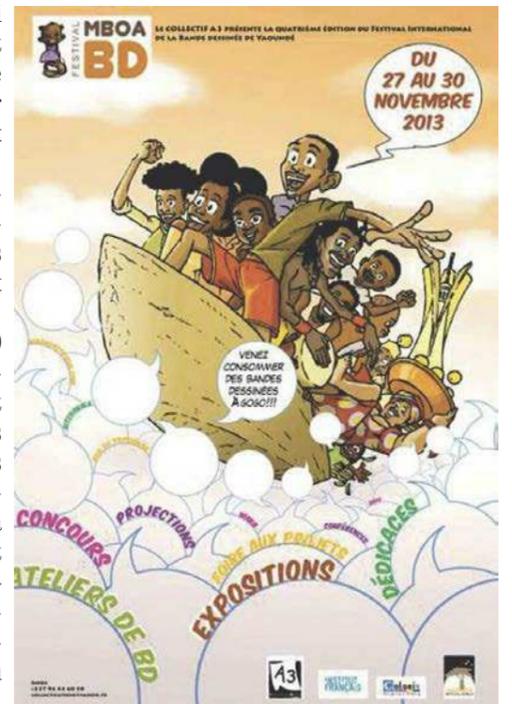
Ces ateliers et interventions aideront les professionnels à approfondir leurs connaissances en écriture de scénario ou en animation de

blogs. Pour ce qui concerne les élèves et étudiants, les codes de la bande dessinée leur seront présentés. Deux concours seront organisés, comme aux précédentes éditions : le premier destiné aux jeunes élèves et le second aux professionnels.

Organisé depuis 2010 par le collectif des créateurs, promoteurs et formateurs aux arts plastiques, graphiques et visuels du Cameroun, le festival de la bande dessinée se veut donc être le rendez-vous des grands maîtres, amateurs et curieux de ce domaine au Cameroun et d'ailleurs.

Le festival Mboa est un lieu de célébration, de promotion et de découverte.

Au sujet du nom "Mboa" qui provient de Douala, langue parlée dans le littoral (Est) du Cameroun, il faut dire que c'est une terre d'his-



toire, de tradition orale où tout se résume aux mots et aux images. En réalité, la bande dessinée, considéré comme le "neuvième art", associe traits, mots et couleurs.

Rosalie Bindika

CINÉMA

Les œuvres des jeunes congolais sont attendues

C'est tout l'espoir du directeur du Festival international de cinéma du Congo (FICC), Roland Loemba, qui l'a déclaré le 13 novembre.

L'objectif du festival est de promouvoir le 7e art, d'encourager et former les jeunes artistes cinéastes locaux et nationaux.

Les organisateurs ont lancé un appel aux cinéastes amateurs et professionnels désireux de participer aux présélections du Festival international de cinéma du Congo (FICC). Ce festival se tient du 12 au 13 décembre 2013 à Pointe-Noire. Ils ont jusqu'au 16 novembre prochain pour déposer ou envoyer leurs œuvres.

Pourquoi avoir ciblé les jeunes ? « Le 7^e art est en train de monter en puissance à Pointe-Noire et dans le pays. La jeunesse se lance de plus en plus dans la production et la réalisation de films et cela est à encourager. Le festival est ouvert à tous les cinéastes amateurs et professionnels,



Roland Loemba (© DR)

mais nous voulons plus cibler la jeunesse », a expliqué Roland Loemba. « Les personnes intéressées peuvent déposer leurs dossiers

accompagnés de leurs œuvres à la chaîne de télévision DRTV ou nous les faire parvenir par e-mail à l'adresse suivante : fic@yahoo.fr. Elles peuvent aussi nous joindre par téléphone au 055 211 415 ou au 040 042 529 », a-t-il précisé. Les œuvres concernées sont les courts métrages, les longs métrages ainsi que les séries. Les critères retenus sont l'originalité, la technicité, la créativité et l'historicité.

Des cinéastes de France et de RD-Congo participeront également à la première édition du FICC.

Lucie Prisca Condhet

Chronogramme des séminaires de formation M.SYS

LOGISTIQUE	15/11/2013	1 SEMAINE	25 000F
TRANSIT	29/11/2013	2 SEMAINES	35 000F
EXCEL Avancé	18/11/2013	1 MOIS	25 000F
Conception d'une base de données et Microsoft ACCESS	23/11/2013	2 SEMAINES	35 000F
Montage des sons et des vidéos	26/11/2013	2 SEMAINES	30 000F
Conception des sites web, (HTML, PHP, MySQL)	28/11/2013	1 MOIS	35 000 F
Administration d'un réseau	28/11/2013	1 MOIS	30 000F
Maintenance des ordinateurs	29/11/2013	1 MOIS	35 000F
Initiation et perfectionnement en informatique	19/11/2013	2 MOIS	25 000F

Lieu : immeuble en face du hall des légumes agricongo marché total à l'étage (derrière la fac de droit).
Tél : 05 556 90 64 / 06 937 60 54 / Tél : 05 556 90 64 / 06 937 60 54

ASSURANCES GENERALES DU CONGO
A.G.C. SA
RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER
WWW.AGCCONGO.COM
HAKUNA MATATA!

INTERVIEW

Jean Baudouin Mayo Mambembe : « Il n'y aura pas d'accord, ni de faveur à accorder au M23 »

Député national et président de l'Interfédéral de l'Union pour la Nation (UNC) pour la ville de Kinshasa, Jean Baudouin Mayo décrypte l'actualité politique dans un entretien avec les Dépêches de Brazzaville en mettant une emphase particulière sur l'acte final devant sanctionner les pourparlers de Kampala.



Jean Baudouin Mayo Mambembe

Les Dépêches de Brazzaville : Le gouvernement et le M23 n'ont pas signé l'Accord de paix le lundi 11 novembre. Comment analysez-vous cet échec ?

Jean-Baudouin Mayo : Pour nous, le fait que cet accord ne soit pas signé ne constitue pas en soi un échec parce que le peuple congolais dans son ensemble ne souscrit pas à cette démarche. Dès lors que les délégués du gouvernement présents à Kampala n'ont pas signé l'accord, cela ne peut pas être perçu comme un échec. C'est plutôt le contraire qui aurait été perçu comme tel.

L.D.B : En tant que juriste, quel distinguo établissez-vous entre un accord et une déclaration ?

J.B.M : Un accord est un document signé par au moins deux parties et qui comporte des engagements et des obligations à respecter par l'une et l'autre. Tandis qu'une déclaration, c'est une incantation, ou mieux, une

annonce non assortie d'engagements. Là où le bât blesse, c'est lorsque le gouvernement déclare qu'il ne signe pas d'accord, mais plutôt une déclaration sans que le contenu ne soit fondamentalement modifié. Une déclaration doit rester comme telle et ne doit pas comporter des obligations. Si les rebelles du M23 sont réellement des Congolais comme ils le prétendent et qu'ils ont des prétentions, qu'ils se soumettent à l'exercice démocratique s'ils tiennent à participer dans la vie politique nationale. Et s'ils veulent devenir militaires, qu'ils suivent le cursus normal en adhérant à l'académie militaire comme l'ont fait le général Etumba et tant d'autres. Le peuple congolais n'est pas prêt à avaliser des schémas qui accordent une prime à la guerre en caution-

nant les crimes perpétrés par les ex rebelles candidats à la réintégration. Ce schéma-là, il n'en veut pas. Je sais cette occasion pour féliciter les FARDC pour leur victoire sur le M23.

L.D.B : Pensez-vous qu'à travers une simple déclaration, on pourra répondre aux desideratas du M23 ?

J.B.M : On n'a pas à répondre aux desideratas des rebelles du M23. C'est depuis longtemps qu'on a dit à ces messieurs de venir à la table de négociations, mais ils ont fait la sourde oreille en continuant à tuer et à piller. Maintenant qu'ils sont défaits, on ne doit rien leur concéder. Pourquoi voulez-vous qu'ils aient plus de droits que le reste des Congolais ? Ce qu'on doit faire, c'est de les traduire devant la justice nationale et internationale pour avoir tué, pillé et vidé les dispositions du droit international humanitaire.

L.D.B : En n'acquiesçant pas à leurs requêtes, ne pensez-vous pas créer les conditions pour l'émergence d'une nouvelle rébellion, les mêmes causes produisant les mêmes effets ?

J.B.M : Imaginez-vous que toutes les communautés qui composent la RDC choisissent la guerre comme mode d'expression ou de revendications po-

litiques, que va-t-il encore rester de ce pays ? Les rebelles du M23 ont été vaincus. Et personne n'interdit au M23 de venir présenter ses prétentions. Les concertations qui ont eu lieu étaient une bonne chose même si, de notre point de vue, elles n'étaient pas conformes à la résolution 2098 du Conseil de sécurité de l'Onu. Nous pensons que c'est là le cadre pour ces frères du M23 de venir poser leurs problèmes, de présenter leurs revendications plutôt que de recourir aux armes.

L.D.B : Comment se présente la suite du processus ?

J.B.M : Maintenant que le Rwanda et l'Ouganda et leur marionnette du M23 ont été défaits, je crois que nous devons continuer à maintenir l'élan de soutien à nos FARDC en poursuivant en même temps la formation des brigades. C'est ici aussi l'occasion de remercier la Brigade spéciale de la Monusco qui a fait son travail. Nous sommes toutefois étonnés de voir la communauté internationale chercher à nous imposer à tout prix un Accord avec le M23. Nous ne comprenons pas cette obstination, car le M23 n'est pas le seul groupe armé actif dans la région. Il y a aussi les FDLR rwandais, les ADF-Nalu, les FNL burundais etc. Pourquoi s'acharne-t-on seulement

sur les rebelles congolais du reste vaincus par les FARDC ?

L.D.B : L'Etat congolais ne peut-il pas dire non à cette forme de diktat de la communauté internationale et mettre définitivement une croix sur Kampala ?

L.D.B : C'est ce qu'il vient de faire. Je suis convaincu que la RDC ne signera pas cet accord. Il n'y aura donc pas d'accord, ni de faveur à accorder au M23. Nous, nous voulons plutôt voir les termes de la déclaration que le gouvernement s'appête à signer, laquelle ne doit pas comporter des engagements à prendre vis-à-vis des rebelles du M23.

Que ceux qui ne seront pas rattrapés par la justice aient la possibilité de venir faire la politique comme nous le faisons dans la non violence en faisant prévaloir des arguments. Et du choc des idées pourra jaillir la lumière dont le pays a besoin pour avancer.

L.D.B : Un dernier mot

J.B.M : Cette fois-ci, le gouvernement a écouté la population en restant campée sur sa position. Mais je rappelle que c'est depuis 2009 que nous, à l'UNC, avons dit que le Rwanda n'était pas un allié viable. Mais le gouvernement ne nous avait pas écoutés. Maintenant il vient de nous rejoindre.

Propos recueillis par Alain Diasso

TRACASSERIES ROUTIÈRES À KINSHASA

L'Asadho exhorte à une lutte contre la corruption des policiers

L'ONG a sollicité un agir collectif du gouvernement, des conducteurs et usagers de la route, de la société civile et de la population afin d'endiguer ce fléau.

L'Association africaine pour la défense des droits de l'homme (Asadho) a rendu public, le 13 novembre, au cours d'une conférence de presse organisée à son siège, à Gombe, son rapport sur les tracasseries routières dans la ville-province de Kinshasa. Cet exposé, qui fait suite aux diverses plaintes reçues par cette ONG faisant état des tracasseries dans les artères de Kinshasa, est la conclusion de trois mois d'enquête effectuée par une équipe de huit personnes dans la capitale congolaise. « L'Asadho a jugé opportun de faire cette enquête en vue de mettre ses conclusions à la disposition des autorités et de la population », a expliqué le président de cette ONG, Jean-Claude Katende.

L'Asadho a noté que l'absence des policiers de circulation routière rendrait impossible la circulation sur des artères de la capitale congolaise à cause de l'impatience des conducteurs, de leur manque de courtoisie et du non respect du code de la route. L'ONG a également relevé que « malgré le bon travail qu'ils font, les policiers de circulation routière sont mal payés ». Ce qui, selon cette association, rend les policiers vulnérables à la corruption jusqu'à opter pour de mauvaises pratiques afin de gagner l'argent auprès des usagers de la route.

Mise en mal de l'autorité de la police Il s'agit selon cette association : du

trafic d'influence, du paiement des amendes sans quittance, de la destruction méchante, des contraventions imaginaires ainsi que des cas des autorités qui n'obéissent pas aux agents de circulation routière. S'agissant du trafic d'influence, l'Asadho a relevé les cas où les contrevenants font appel à des policiers ou militaires « hauts-gradés » pour faire libérer les véhicules arrêtés au lieu de payer l'amende telle que recommandée. Alors que pour le paiement des amendes sans quittance, l'ONG a noté le phénomène « solola bien » qui veut que le policier et le conducteur trouvent une solution à l'amiable. Un autre phénomène c'est « mbote ya likasu » qui consiste à donner régulièrement de l'argent au policier pour s'éviter tout dérangement.

L'Asadho a dénoncé, dans le cas de destruction méchante, le fait de crever les pneus des véhicules ou de leur arracher les plaques minéralogiques, en guise de punition infligée aux conducteurs qui n'obtempèrent pas aux injonctions. Alors que dans les contraventions imaginaires, l'association a parlé de mauvais stationnement et la prise des voies à sens unique alors qu'il n'y a aucune signalisation. L'Asadho, qui a noté que le comportement de certains policiers ont conduit à des accidents et à des pertes en vie humaines, a regretté que la corruption dénoncée se passe au vu et au su de tout le monde, même des autorités. « Cela entame même l'image du pays, parce que ces policiers ne sont pas

en contact avec des Congolais seulement mais aussi avec des étrangers qui empruntent les voies de la capitale », a souligné le président de l'Asadho.

Un agir collectif

Devant ces réalités, l'Asadho a sollicité du gouvernement, l'amélioration des conditions de vie des policiers. « Cela leur éviterait d'être facilement exposés à la corruption », a expliqué Jean-Claude Katende. L'ONG a également exhorté à une campagne de lutte contre la corruption en direction des policiers de circulation routière et les usagers de la route et de faire sanctionner tout policier qui s'adonne à cette corruption publique et aux tracasseries sur les voies publiques.

L'Asadho a aussi plaidé pour la vulgarisation du code de la route au profit des usagers de la route et les policiers de circulation routière. L'ONG a, par ailleurs, recommandé aux conducteurs d'apprendre le code de la route, de refuser de donner de l'argent aux policiers à titre de corruption et de s'abstenir d'utiliser toutes les voies de fait contre ces policiers. La société civile est, quant à elle, appelée à organiser des campagnes de lutte contre la corruption et les tracasseries, et d'assurer le monitoring et de dénoncer tous les cas de corruption et des tracasseries dont les policiers se rendent coupables sur les voies publiques. Alors que la population doit dénoncer tous ces abus dont les policiers de circulation routière se rendent coupables.

Lucien Dianzenza

BAD

Une consultation en ligne sur la nouvelle stratégie de gouvernance 2014-2018

La démarche vise à recueillir les commentaires de toutes les parties prenantes sur leurs attentes liées aux prochaines interventions de cette institution bancaire en matière de gouvernance.

La Banque africaine de développement (BAD) souhaite que cette consultation soit la plus large possible et encourage toutes les parties prenantes à apporter leurs contributions et commentaires sur ce que devraient être ses futures interventions. En effet, selon un communiqué, il est clairement signifié que la nouvelle stratégie de gouvernance du Groupe de la Banque africaine de développement se fonde sur la stratégie de l'institution pour la période 2013-2022, « Au centre de la transformation de l'Afrique », dans laquelle la gouvernance et la responsabilisation figurent parmi les priorités fondamentales, intégrées dans toutes les opérations de la Banque. En lançant la consultation sur Internet, le directeur de la gouvernance et des réformes économiques et financières de la BAD, Lobé Ndoumbe a indiqué que la vision de la BAD est celle d'une Afrique administrée par des gouvernements transparents, responsables et compétents, dotée d'institutions fortes capables de stimuler une croissance inclusive et durable.

« Nous sommes soucieux de savoir, à travers les avis exprimés en ligne, si notre Cadre stratégique et plan d'action pour la gouvernance 2014-2018 » (GAP II) identifie les principaux défis de gouvernance auxquels l'Afrique est confrontée. « Il nous importe également de savoir si les trois piliers stratégiques que nous proposons et les activités opérationnelles y afférentes suffiront pour relever ces défis », a déclaré Patricia Laverley, chef de projet GAP II.

Le Groupe de la BAD, précise ce communiqué, encourage les acteurs concernés à suggérer comment le GAP II pourrait mieux compléter et consolider le travail sur la gouvernance mené par d'autres partenaires de développement en Afrique, de manière à renforcer les synergies dans la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement du continent. Le cadre stratégique et plan d'action pour la gouvernance 2014-2018 de la BAD est dressé autour de trois objectifs. D'une part, il vise à renforcer la capacité des États à assurer une utilisation transparente et responsable des ressources publiques et la capacité des citoyens à demander des comptes à leurs gouvernements. D'autre part, il entend aussi améliorer les résultats dans les secteurs économiques et donner aux citoyens plus de moyens pour assurer le suivi de ces résultats. Aussi, vise-t-il également à promouvoir un environnement des affaires qui favorise la transformation économique de l'Afrique, la création d'emplois et l'intégration financière. Dans toutes les opérations de la BAD, la lutte contre la corruption aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé est placée au centre des interventions.

Gypsie Oïssa Tambwe

EAU ET ÉLECTRICITÉ

L'État congolais appelé à s'acquitter totalement des dettes de la Regideso et de la Snel

L'exhortation de La Voix des sans voix pour les droits de l'homme (VSV) vise à épargner la population des tracasseries des agents de ces entreprises afin de garantir non seulement leur fonctionnement harmonieux mais également le droit de la population d'avoir accès à leurs services.

La VSV s'est dite vivement préoccupée par la clochardisation à souhait du personnel de la Régie de distribution d'eau (Régideso) et de la Société nationale d'électricité (SNEL) ainsi que le rançonnement dont la population congolaise fait l'objet. Pour l'ONG, cela fait suite à l'insolvabilité des autorités congolaises qui ne payent pas leurs factures de consommation d'eau et d'électricité. La VSV a, en effet, noté que le non paiement prolongé des dettes de la Régideso et de la Snel par l'État congolais pèse lourdement sur le fonctionnement de ces entreprises. Résultat : la mauvaise qualité des services rendus aux abonnés en particulier et à la population en général ; la démotivation des agents dans leurs prestations, le

retard dans le paiement des salaires, des montées ou des chutes sauvages de tension à l'origine de diverses conséquences dont l'endommagement des appareils électriques et électroménagers, la fourniture en eau et en électricité à des heures tardives, mettant en insécurité la vie des abonnés. Citant des informations en sa possession, la VSV a relevé que des villas et maisons occupées par certaines autorités congolaises et personnalités influentes ainsi que des immeubles et autres bâtiments abritant des services publics ne payent pas régulièrement leurs factures de consommation d'eau et d'électricité, mettant ainsi les agents de deux sociétés envoyés sur le terrain dans une situation de quasi impuissance pour le recouvrement. Pour l'ONG, le calvaire et le rançonnement qu'endure la population congolaise, déjà paupérisée, ne sont rien d'autre que la conséquence entre autres de l'insolvabilité de ses dirigeants vis-à-vis de deux sociétés précitées.

Lucien Dianzenza

DÉVELOPPEMENT

L'inclusion financière hypothétique sans l'accès effectif des classes modestes

Le dernier rapport « Global financial development report 2014 : financial inclusion » de la Banque mondiale (BM) a invité expressément les dirigeants des pays en développement à mettre l'accent sur les produits qui profitent d'abord aux pauvres, aux femmes et aux groupes vulnérables, au moment où l'on enregistre une expansion des services financiers à travers les services bancaires mobiles et autres innovations technologiques.

L'expansion des services financiers dans ces pays devrait être ainsi accompagnée par des mesures responsables, ont insisté les experts de la BM. En effet, dans les pays en développement, l'on ne peut plus minimiser l'importance des comptes d'épargne et de paiement, pour permettre aux familles de conserver et de transférer leur argent. Au-delà, cela permet de maintenir un niveau de stabilité. Pour s'en convaincre, il faut lorgner du côté des chiffres sur les envois de fonds de l'étranger vers les pays en développement. En 2013, ils représentent 414 milliards de dollars américains, avec des projections de l'ordre de 500 milliards d'ici à 2016. L'Inde et la Chine à elles-seules représenteront près du tiers du montant total des envois de fonds vers les pays en développement en 2013. Si les opinions convergent sur la nécessité d'encourager une véritable inclusion financière, elles le sont moins pour l'utilité des services de microcrédit et micro-assurance dans ce défi à relever. Pour la BM, ces microstructures doivent impérativement être bien conçus, au départ, afin d'aider les gens à prendre leurs affaires en main. Cet accès aux services financiers devrait être possible à tous. Or, la moitié de la population adulte mondiale, soit 2,5 milliards de personnes, n'ont toujours pas accès à des services bancaires. Toutefois, une cinquantaine de pays mettent en œuvre actuellement des politiques pour améliorer l'inclusion financière de leurs populations. À côté, la BM a lancé une nouvelle initiative visant justement à assurer d'ici à 2020 l'accès universel aux services financiers à l'ensemble des adultes en

âge de travailler, grâce aux innovations, notamment le compte bancaire et le portefeuille électroniques. Cette inclusion financière a produit des résultats encourageants dans certains pays africains à faible revenu, dont le Kenya et la Tanzanie. Au Brésil, les réseaux de correspondants bancaires ont permis aux banques d'offrir leurs services, notamment, dans les commerces en détail et les postes d'essence. Il est économiquement bon pour un pays à faible revenu de s'assurer que ses populations éloignées aient accès aux services financiers hors des succursales bancaires classiques. Certains États ont obligé les banques à offrir des comptes à frais réduits, à déroger aux exigences habituelles en matière de documentation, et à recourir aux virements électroniques pour le dépôt des prestations d'aide publique sur les comptes des bénéficiaires. Même si des pays peuvent être cités en exemple, notamment l'Afrique du sud et le Brésil pour avoir, respectivement, fait accéder six millions de Sud-africains en quatre ans et augmenter le nombre d'endroits offrant des services financiers, il persiste encore des obstacles. La proportion des habitants des pays en développement à avoir mis de l'argent de côté s'est élevée à peine à 30% en 2011, contre 58% dans les pays à revenu élevé. 11% de ces épargnants ont utilisé un compte bancaire, contre 45% dans les pays à revenu élevé. 9% environ des adultes du monde entier ont obtenu un prêt d'une institution financière officielle, mais les habitants des pays en développement sont trois fois plus nombreux à compter pour cela sur les envois de fond de l'étranger ou sur des proches. Il faut arriver à présent à corriger ces défaillances. Le rapport fait des propositions variées, notamment la promotion des produits novateurs bien conçus et adaptés au contexte de pauvreté, le meilleur accès aux services financiers en adoptant les nouvelles technologies, et la formation des consommateurs aux questions financières.

Laurent Essolomwa

AGRICULTURE

Trois millions de dollars US pour la relance de la recherche agronomique en RDC

Le projet a été officiellement lancé le lundi 11 novembre à la station de l'INERA à Mvuazi dans la province du Bas-Congo, par le ministre de l'Agriculture et du développement rural, JC Vahamwiti et son collègue de l'ESURS, Bonaventure Chelo. Intitulé « Redynamisation de la recherche agronomique pour le développement en RDC », ce projet est axé sur trois domaines principaux, à savoir : la production végétale, animale et halieutique. L'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT) qui est le principal bénéficiaire de ce projet, a réceptionné une enveloppe de 2.979.330 \$ Usd pour une durée de trois ans afin de mettre en œuvre ce programme.

Ce projet vise donc à créer un forum pour une interaction au niveau provincial afin de permettre aux institutions de recherche agronomique d'interagir avec les principales parties prenantes. Aussi, compte-t-il faire de la recherche action dans le but de mettre en œuvre des interventions prioritaires de recherche en collaboration avec des universités nationales, l'INERA, la CRP, les associations de producteurs et autres parties prenantes, en ayant recours à des approches appropriées en la matière. Enfin, ce projet ambitionne non seulement de faire de la documentation en vue de publier et analyser les résultats obtenus mais aussi de créer un conseil politique

ainsi que la formation universitaire au personnel des institutions de recherche agronomique dont l'INERA.

Un projet national

Pour couvrir tous les systèmes de production importants du pays, le projet sur la redynamisation de la recherche agronomique pour le développement en RDC touchera toutes les provinces via les stations de l'INERA : Mvuazi (Bas-Congo), Kiyaka (Bandundu), Boketa (Équateur), Yangambi (Province Orientale), Mulungu (Sud-Kivu, Nord-Kivu et Maniema), Ngandajika (Kasaï Oriental), Kipopo (Katanga), ainsi que les institutions académiques répondant aux standards internationaux : Université Kongo (Mbanza-Ngungu), Unikin (Kinshasa), Université de Kikwit, Université de Gemena, IFA/Yangambi, Université de Kindu, UCG/Butembo, UCB/Bukavu, Université de Mweka (Kasaï Occidental), université officielle de Mbuji-Mayi et UNILU/Katanga.

Financé entièrement par le trésor public, le gouvernement veut, à travers ce projet, que les institutions de recherche agronomique jouent de nouveau leur rôle de leadership dans la recherche pour le développement avec un appui total de la part des parties prenantes (universités, INERA, services du ministère de l'Agriculture et du Développe-

ment rural, etc..) et selon les priorités et principes du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine), du Plan national d'investissement agricole (PNIA) au niveau national et provincial, et de programmes de recherche CGIAR(CRP). Pour le gouvernement, cette recherche devra être innovatrice et axée sur la mise au point des nouvelles technologies telles que les variétés, les techniques de transformation et de production au niveau du producteur. Les deux ministres présents à la cérémonie marquant le lancement du projet ont visité le laboratoire de la station de Mvuazi, sous la conduite du DG de l'INERA. Ce dernier en a profité pour remettre symboliquement six nouvelles variétés de manioc au ministre de l'ESURS qui le remettra à son tour à son collègue de l'Agriculture et du développement rural pour l'annonce officielle de la diffusion de ces variétés.

L'ITA dispose de l'expertise voulue en termes de personnel qualifié, matériels et équipements dans la conduite des activités de la recherche pour le développement. C'est ce qui justifie le choix porté par le gouvernement sur cet institut qui est capable d'accompagner l'INERA à la réalisation et à la réussite des objectifs fixés.

Gypsie Oïssa Tambwe

DIVISION 1

Trois arbitres suspendus pour corruption

La Ligue nationale de football (Linafoot) a suspendu trois arbitres accusés de corruption lors des matchs de la deuxième journée du championnat national -Division 1-.

Ces arbitres ont écopé de vingt-quatre mois d'interdiction d'accéder dans les installations de football et sont interdits de pratiquer une activité liée au football. Il s'agit premièrement de l'arbitre central Ndole Safari et de son assistant 1 Léon Kikumbi, tous de la Ligue de football du Nord-Kivu. Ils ont officié le match entre l'OC Muungano du Sud-Kivu et Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi remporté par le club du Kasaï oriental le dimanche 10 novembre au stade de la Concorde de la commune de Kadutu à Bukavu. Selon la Linafoot, ces deux arbitres ont perçu une somme de mille dollars américains de la part d'une dame afin de faire gagner l'OC Muungano. Ce mon-



la corruption gangrène l'arbitrage congolais

tant a été retrouvé sur Léon Kikumbi avant d'être restitué à la dame qui a reconnu avoir corrompu les deux officiels. Ainsi, Ndole Safari et Léon Kikumbi sont donc bannis des stades et ne peuvent pas pratiquer une activité liée au football.

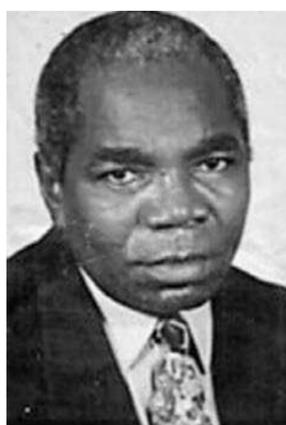
Le troisième arbitre à avoir subi la rigueur des textes est Kibingu Numbi qui a officié le match entre l'AS Nika et le

FC Saint-Eloi Lupopo au stade Lumumba de Kisangani dans la province orientale, match remporté par les Cheminots du Katanga. Kibingu Numbi se voit infliger vingt-quatre mois de suspension, également pour corruption, comme ses collègues de la Ligue du Nord-Kivu. Mais ici, le corrupteur n'a pas été identifié et la Linafoot poursuit des enquêtes à ce sujet. En attendant, Kibingu Numbi est interdit d'accéder dans un stade de football et de pratiquer une activité liée au football.

La Ligue nationale de football se montre ainsi sévère ; le président du comité de gestion de l'instance organisatrice de cette compétition nationale de football, Simon Kayoyo, avait prévenu quant à l'intransigeance de la Linafoot sur les affaires de corruption, de violences dans les stades et d'autres fléaux qui minent le sport-roi congolais. Les sanctions, avait-il déclaré, lors de sa dernière conférence de presse avant le démarrage du championnat, seront prises conformément aux textes qui régissent le football national.

Martin Enyimo

IN MEMORIAM



Les familles Inaka, José Kola Nzau, Louis Mobuli, John Mbu Ne Letang, Jerry Maleka, famille Imbole, JP Ekpondu, V.P Selenge et Kalume Beya ont la profonde douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances, le décès de leur père, beau-père, et beau-fils, Pascal Denis Inaka Mona Eanga, secrétaire général honoraire.

Le programme des obsèques se présente de la manière suivante :

-Vendredi 15 novembre 2013 : levée du corps à la morgue de la clinique Bondeko

- Samedi 16 novembre 2013 : inhumation au cimetière Nécropole de la N'sele

Le présent communiqué tient lieu de faire part.

CÉLÉBRATION

Deux expositions pour les 70 ans de l'Académie des Beaux-arts

Le vernissage de la première exposition est intervenue l'après-midi du 13 novembre dans l'enceinte de l'Institut d'enseignement des arts visuels et des arts appliqués de Kinshasa. La seconde démarre demain (15 novembre) et aura pour cadre la Trust merchant bank (TMB). La « Semaine porte ouverte » lancée depuis le dimanche 10 novembre est une invitation cordiale à visiter les lieux autour d'une programmation toute spéciale. Les expositions ouvertes au public à partir de ces mercredi et vendredi sont des opportunités uniques offertes à chacun des habitants de Kinshasa d'immerger dans l'univers de l'art. À savoir que les arts plastiques et graphiques enseignés aux niveaux secondaire et supérieur ainsi que leurs nombreux départements dont la peinture, la sculpture, la céramique, le métal battu, l'architecture d'intérieur et la communication visuelle y seront représentés notablement. Les amateurs d'arts et artistes en herbe ont tout intérêt à participer à la journée porte ouverte de ce jeudi 14 novembre au cours de laquelle est prévue une conférence. La célébration des 70 ans de

l'ABA va s'achever sur une note d'orgue le vendredi 15. Simultanément au vernissage de l'exposition à la TMB, l'ABA abritera un défilé de mode suivi d'un bal dansant qu'animerait un orchestre de l'Écurie Bracongo. Arrivés au niveau de l'Académie des Beaux-arts de Kinshasa (ABA), non loin de la Cathédrale Notre-Dame, à la limite des communes de Lingwala et Kinshasa, les usagers de l'avenue de la Libération, l'ex-24 novembre, voient bien que l'heure est à la fête. En effet, il n'y a pas signe plus perceptible que les nouveaux dessins désormais voisins des habituelles fresques en céramique sur ses murs d'enceinte extérieurs. Faits pour en mettre plein la vue aux passants dès le premier coup d'œil, ils ne manquent nullement d'expression. Il n'en est pas moins des imposants, 70 ans déjà, qui mettent la touche finale à l'agréable décor. L'ABA a trouvé une façon bien de donner envie de vivre de plus près encore cette fête à laquelle elle convie tous les Kininois de passage sur la grande artère de leur capitale qu'elle



L'affiche de bienvenue à l'entrée de l'Académie des Beaux-arts

borde.

Plongée dans les origines

Lors de sa fondation en 1943 par le missionnaire belge Marc Wallenda, l'ABA se nommait École Saint-Luc. Elle se situait à Gombe Matadi dans la province du Bas-Congo. En 1949, l'école connaît son transfert à Léopoldville, aujourd'hui Kinshasa. C'est seulement huit ans plus tard, soit en 1957 qu'elle est alors rebaptisée et porte désormais le nom qu'on lui connaît, Académie des Beaux-arts. Avec la réforme de l'Enseignement supé-

rieur et universitaire du Zaïre, par le biais de l'ordonnance loi n°01-170 du 7 octobre 1981, l'ABA est intégrée dans l'ensemble des instituts supérieurs techniques nationaux. L'Académie de Kinshasa a connu autrefois une histoire bien glorieuse. C'est dire que sous le régime Mobutu elle a fait l'objet de nombreuses sollicitations au point que le feu président Mobutu Sese Seko n'avait pas hésité, à plusieurs reprises, à mettre son expertise à contribution dans la réalisation de monuments. Le palma-

res de l'ABA compte d'illustres anciens élèves qui se sont distingués dans leurs domaines particuliers. Ainsi, ils ont, chacun à la mesure de son art, contribué à son excellente réputation de par le monde. Dans la première génération, il convient de citer le maître André Lufwa. Tenu à raison pour le pionnier des sculpteurs et appelé affectueusement Papa Lufwa, il est l'auteur du célèbre batteur de tam-tam de la Fikin. Autre grand nom pour la sculpture du pays : maître Liyolo. Celui-ci est occupé par les préparatifs de ses 50 ans de carrière artistique.

En peinture, Lema Kusa et Mavinga font figure de référence. L'artiste peintre muraliste et monumentaliste Roger Botembe fait partie de ces contemporains qui sont également parvenus à se démarquer de leurs pairs autant que les sculpteurs monumentalistes Christophe Meko et Freddy Tsimba. Et, au nombre des plus jeunes, il y a lieu d'inclure l'artiste contemporain Vitshois Mwilambwe Bondo.

Nioni Masela

ARTS SCÉNIQUES

Le festival Off Off prévu du 1 au 3 décembre

La quatrième édition se déroulera cette année autour du thème « L'art comme instrument de lutte contre les inégalités des sourds »

Le festival off off est un projet de Nyaramaraba Production, une association belge qui œuvre pour la promotion des sourds et malentendants à travers la création théâtrale. Les deux premières éditions ont été organisées à Bruxelles. Kinshasa a abrité la troisième édition en 2012 en collaboration avec la Compagnie Théâtre Mabin'a maboko. Cette dernière va à nouveau organiser cette quatrième édition. Le festival organisé en RDC a la particularité de s'ouvrir à toutes les personnes vivant avec handicap qui œuvrent dans le secteur artistique. Pour cette quatrième édition, soulignent les organisateurs, l'Europe, l'Afrique du nord et l'Afrique sub-saharienne vont faire voir au public congolais les différentes manières des sourds du monde d'aborder la pratique de l'art dramatique. Ainsi, apprend-on, dix compagnies artistiques vont offrir des spectacles dans le domaine du théâtre, du conte, de la danse, de la musique et du cinéma. En outre, des œuvres d'arts plastiques seront également exposées. À la faveur de cette quatrième édition du festival off off, apprend-on, la compagnie Théâtre Mabin'a maboko compte également lancer la 1ère édition de son propre festival dénommé



Ruth Gould, invitée spéciale du festival Off Off 2013

« Handicap Alternative ». Ce dernier a pour objectif de valoriser la personne vivant avec handicap en favorisant le rapport entre personne valide et celle vivant avec handicap par le moyen des arts et spectacles.

Partenariat avec DaDaFest

Par ailleurs, la 4ème édition du festival Off Off a comme invitée spéciale Ruth Gould, Directrice Artistique de DaDaFest, un organisme artistique d'invalidité innovante basé à Liverpool, en Grande Bretagne. Cette structure organise un festival depuis 2001 ainsi que d'autres événements artistiques pour promouvoir le handicap de qualité et des perspectives culturelles uniques pour les sourds. Ruth Gould est diplômée en arts de la scène, de la parole et du théâtre de l'école de théâtre de Liverpool. Elle a poursuivi sa formation à l'école d'Arts créatifs de l'Australie. Professeur d'art dramatique, Ruth Gould est régulièrement invitée à s'exprimer sur des sujets liés au handicap et arts des sourds lors de conférences et d'événements culturels à travers le monde.

Patrick Kianimi

DIVISION 1

Mazembe inflige un carton à Makiso à Lubumbashi

En match avancé de la quatrième journée du championnat national de football, le TP Mazembe n'a pas été tendre vis-à-vis du CS Makiso de Kisangani. Les Corbeaux du Katanga ont passé cinq buts à zéro, le mercredi 13 novembre 2013 au stade TP Mazembe de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, aux joueurs venus de Kisangani dans la province Orientale.

Pour cette rencontre, le coach français de Mazembe, Patrice Carteron a placé Aimé Bakula dans les buts ; Éric Nkulukuta, Richard Kissi Boateng, Jean Kasusula, Adjei, Trésor Mputu, Salomon Asante, Salif Coulibaly, Given Singuluma et Boubacar Diarra dans le champ. Dans les onze de départ du coach égyptien Ousman de Makiso, on a retrouvé Steve Kasusula, Denis Likwela, Masolo, Lobela, Tambo, Bulabula, Yenga, Lamasiya, Shabani (Nyembo), Balanga. Makiso a pourtant tenu jusqu'à la 34e minute, avant que le Malien Ousmane Cissé n'ouvre le score.



CS Makiso à l'entraînement au stade TP Mazembe de Lubumbashi



Patrice Carteron en séance d'entraînement de Mazembe

Une minute plus tard, c'est le latéral gauche Richard Kissi Boateng qui a doublé la mise sur un exploit personnel. Il est parti du rond central pour se retrouver dans le petit rectangle, mettant le gardien de but Ndolo dans le vent avant d'inscrire le deuxième but. À la fin de la première période, Mazembe disposait donc d'une avance assez

confortable de deux buts à zéro au tableau d'affichage.

Au retour des vestiaires, les Corbeaux déjà dominateurs dans l'entrejeu, ont continué sur leur lancée, surtout avec l'entrée du meneur de jeu zambien Rainford Kalaba (Boateng), du Ghanéen Gladson Awako (Singuluma) et du Malien Cheibane Traoré (entré à la place de Cissé). Et c'est sur une frappe de Rainford Kalaba mal renvoyé par le gardien de but de Makiso qu'Ousmane Cissé va signer son doublé au cours de cette rencontre à la 52e minute. Et le Kalaba va inscrire le quatrième but des Corbeaux à la 55e minute, avant que Daniel Adjei ne porte le score à cinq abuts à zéro à la 79e minute. Avec cette large victoire, Mazembe consolide sa première place du groupe A du championnat national avec douze points en quatre matchs livrés. Mazembe a inscrit seize buts depuis le début du championnat, avec aucun but encaissé.

Martin Enyimo

TAEKWONDO

La diaspora congolaise s'implique dans la préparation des Jeux africains

Bouanga Kamba, expert évoluant en France, est arrivé à Brazzaville où il dirige un stage technique destiné à rendre plus compétitifs les athlètes et les entraîneurs de l'équipe nationale.

Le travail d'encadrement entamé par Me Bouanga Kamba est d'ordre technique et physique. Il porte également sur l'usage du plastron électronique, présent depuis près de deux ans en compétition internationale, qui sert non seulement à protéger les torsos des combattants, mais aussi à comptabiliser les points marqués par l'un ou l'autre compétiteur par rapport à l'intensité de sa frappe. Me Bouanga Kamba dévoile donc aux entraîneurs et compétiteurs congolais les subtilités de cet outil.

Avec les athlètes en particulier, le travail technico-tactique porte sur les schémas permettant de marquer le maximum de points dans un combat. Le but est de faire en sorte que les Diables rouges en formation soient capables de frapper avec précision pour gagner des points en un temps réduit, explique Me Bouanga Kamba. Les entraîneurs, quant à eux, planchent sur les méthodes d'entraînement et d'élaboration d'une séance technico-tactique ainsi que sur les techniques de préparation phy-

les athlètes de la diaspora à Paris (France), il y a près d'un an, leur demandant de mettre la main à la pâte. L'objectif est de permettre au pays d'obtenir de bons résultats d'autant qu'il abritera ces jeux panafricains. Me Bouanga Kamba a affirmé que, dans la perspective de ces onzièmes jeux, les athlètes congolais qui évoluent notamment en France seraient en ordre de bataille. Les experts de la diaspora et la Fédération congolaise de taekwondo (Fécotae) étudieront la possibilité de les faire venir en vue d'un brassage avec les Diables rouges évoluant au pays. L'entrée en sélection nationale ne se donne pas, elle se gagne, a rappelé Me Bouanga Kamba ; il s'agit de retenir les meilleurs.

Pour ce faire, il a souhaité que la collaboration engagée avec la Fécotae soit constructive pour l'essor de cette discipline au Congo. Il n'a pas manqué d'exhorter les taekwondoïns à persévérer dans l'effort pour tenir le coup et maintenir le cap. Dans cette perspective, le président de la Fécotae, Stanislas Mbys, a indiqué que l'appel aux experts de la diaspora sera pérennisé même si, pour l'heure, les moyens font défaut. Pour mémoire, Me Bouanga Kamba est ceinture noire 4^e dan de taekwondo. Il a plusieurs fois été médaillé au Championnat de France. Son palmarès compte de nombreux titres d'opens internationaux.

Rominique Nerplat Makaya



Me Bouanga Kamba expliquant un enchaînement (Crédit photo Adiac)

sique. La formation durera près d'une semaine. « La disponibilité à apporter notre expérience à nos compatriotes est une manière pour nous de les accompagner dans la préparation des Jeux africains », a déclaré l'expert.

Cette implication est une réponse à l'appel du ministre des Sports et de l'Éducation physique, Léon Alfred Opimbat, qui avait réuni

KARATÉ

Une vingtaine de ceintures noires sanctionnées

Les maîtres suspendus pour comportement anti-sportif n'exerceront plus aucune activité de karaté au sein de la ligue départementale de Brazzaville.

Le bureau exécutif de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires (Lideka-Ama) de Brazzaville a prononcé des sanctions disciplinaires contre plusieurs maîtres évoluant dans les clubs de la ville capitale. Les suspensions varient selon les actes commis par les uns et par les autres. Les clubs également sont concernés.

Les actes de tapage que ces ceintures ont posés, poursuit le document, ont troublé la bonne marche du programme d'activités de la Lideka-Ama pour la saison 2013.

Par ailleurs, une amende de 50 000 FCFA est infligée à sept clubs affiliés à la Lideka-Ama. Il s'agit des clubs Otsuka, Bushido, Ngomba, Régie financière, Kake, Kalk Funacoshi et Ngaboullou.

En rappel, quelques-uns des maîtres sanctionnés avaient contesté la réélection du président de la ligue Constantin-Itoua-Nganongo.

Ils avaient saisi la chambre de conciliation et d'arbitrage du sport pour l'annulation du scrutin qu'ils avaient jugé frauduleux. Ces ma-

que sont partis les remous au sein de la Lideka-Ama.

Ils sont accusés d'avoir brillé par un comportement fractionniste

Liste des maîtres suspendus de toute activité de karaté dans le département de Brazzaville.

- 1-Fernand Romain Ondono (ceinture noire 6^e dan) ;
- 2-Elvis Okombi Tsalisan (ceinture noire 1^{er} dan) ;
- 3-Patrick Jean de Dieu Londzémba (ceinture noire 4^e dan) ;
- 4-Aimé Sosso (ceinture noire 3^e dan) ;
- 5- Tony Mobonda (ceinture noire 5^e dan) ;
- 6-François Nganga (ceinture noire 4^e dan) ;
- 7-Calixte Ndelas
- 8-Fidèle Matoko.

Ont écopé d'un avertissement sans inscription au dossier :

- 1-Jean Barthélémy Kaya Biassala ;
- 2-Gabriel Samy Botoua ;
- 3-Luzin Ombou ;
- 4-Paul Marie Blaise Songuemas ;
- 5-Victor Miakamihoue ;
- 6-Alzaire Diane Otaba Ngadzi
- 7-Guylain Balossa.

tres avaient obtenu gain de cause puisque le vote avait été repris. Malheureusement pour eux, le verdict des urnes n'avait pas changé, Constantin Itoua Nganongo arrivant en tête. C'est de là

et scissionniste avec incitation à la violence, souligne la décision n°007 du bureau exécutif de la Lideka-Ama, rendue publique le 7 novembre.

R.N.M.

FOOTBALL

Kondzo et Cara rejoignent Léopards et Diables noirs en compétitions africaines

L'AC Léopards de Dolisie et les Diables noirs seront accompagnés dans leur mission de représenter le Congo aux prochaines coupes africaines par le FC Kondzo et le Club athlétique renaissance aiglon, a-t-on appris de la Fédération congolaise de football.

Les deux dernières équipes ont été sélectionnées au terme de la 34^e journée du championnat national. Le FC Kondzo a occupé la troisième place au classement final en battant le 12 novembre au stade Alphonse-Massamba-Débat, l'Étoile du Congo sur un score écriqué d'un but à zéro devantant d'un point les Aiglons, vainqueur le 10 novembre de la Jeunesse sportive de Talangai sur ce score identique. La Fédération congolaise de foot-

ball a eu recours à ces deux formations pour combler le vide laissé par Léopards et Diables noirs, deux finalistes de la coupe du Congo qui se retrouvaient également sur le podium du championnat national.

Si le choix du FC Kondzo paraît logique selon la correspondance de la CAF, celui de Cara, demi-finaliste de la Coupe du Congo et 4^e au championnat national a mis un terme à une probable sélection du meilleur demi-finaliste de la Coupe du Congo.

Le règlement de cette compétition ne prévoit pas un match pour déterminer l'équipe classée troisième.

Les équipes étant connues, le choix de la compétition à la quelle

chacune d'elle devrait participer ne devrait poser aucun problème. Les dirigeants de l'AC Léopards dont l'équipe est à la fois championne et vainqueur de la Coupe du Congo se sont prononcés en faveur de la reine des compétitions africaines. Les Diables noirs classés deuxième dans les deux compétitions ont la possibilité de choisir la compétition à la quelle ils doivent participer. Mais les jaune et noir n'ont pas encore décidé s'ils joueront ou non la Ligue des champions. L'avenir du FC Kondzo est conditionné par le choix des Diables noirs. Si les Diablotins choisissent la Coupe de la Confédération, le FC Kondzo disputera la Ligue africaine des champions.

James Golden Éloué



TerraTech
le monde de l'informatique



Acer Aspire E1-530
Intel® Processeur 1.8GHz
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur
6-Cell Li-ion Battery



Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
Email: info@terratech-cg.com

235.000 H.T



FOOTBALL

Mahamane Cissé, nouvelle recrue d'AC Léopards de Dolisie

Le joueur formé dans le club malien de Djoliba AC, était à Brazzaville où il a paraphé un contrat professionnel avec l'équipe championne du Congo.

Après avoir remporté en 2012 la Coupe africaine de la confédération, les ambitions de l'AC Léopards de Dolisie n'ont cessé de croître. L'équipe éliminée cette saison à la porte des demi-finales de la Ligue africaine des champions, entend faire un recrutement à la taille de son ambition de dépasser la saison prochaine la phase des poules de la compétition qu'elle disputera pour la deuxième fois consécutive. Les Fauves du Niari se sont attachés aux services de Mahamane Cissé pour réaliser cet exploit grandeur nature. L'international nigérien, sociétaire de Djoliba AC, a signé le 11 novembre, un contrat qui le lie désormais avec l'Athlétic club Léopards de Dolisie. Le joueur entend donner le meilleur de lui pour amener son nouveau club sur la voie du succès. « Mes ambitions sont celles du club. L'équipe se fixe les objectifs et je suis là pour apporter mon soutien au club pour qu'il atteigne cette mission. Je suis un joueur ambitieux », a déclaré la nouvelle recrue de l'équipe championne du Congo.

Âgé de 20 ans, Mahamane Cissé s'est dit très satisfait de signer un contrat professionnel avec l'équipe qu'il connaît bien. Il avait, en 2012, lors de la 9^e Coupe africaine de la Confédération, li-

du président Rémy Ayayos Ikounga. « Je suis très content d'intégrer cette équipe parce que je l'ai vue jouer et j'ai joué contre elle. Elle avait besoin de mes qualités et c'est pour cette

raison que ses dirigeants m'ont contacté. C'est à moi maintenant de répondre à leurs attentes et à celles du public. J'ai signé pour apporter un plus à l'AC Léopards de Dolisie. Je se-

rai à la hauteur de leurs attentes », a commenté celui qui joue à la fois au poste de milieu offensif et à celui d'excentré. La nouvelle recrue de l'AC Léopards jouit d'une double nationa-

contre les Diables rouges du Congo, comptant pour la dernière journée de deuxième tour des éliminatoires de la Coupe du monde au Brésil en 2014. Un coup d'essai qui a été un coup de maître, car c'est lui qui a donné l'avantage au Niger dès la 34^e minute avant l'égalisation de Fabrice Ondama. « Maintenant j'appartiens à l'AC Léopards même si ma signature ne sera pas très bien vue du côté des supporters de Djoliba. C'est toujours très compliqué de laisser partir un joueur à qui on tenait. Mais tout homme a ses principes et ses ambitions, j'espère qu'ils vont me comprendre parce que je ne suis pas là pour finir toute ma carrière à Djoliba. Je quitte cette équipe au moment où elle avait encore besoin de moi. Mais une autre porte s'est ouverte devant moi et je suis obligé de saisir l'occasion », a tenté d'expliquer le joueur.

Outre Mahamane Cissé, l'AC Léopards comptera dans ses effectifs, un autre joueur venu d'ailleurs. Il s'agit du Camerounais Monkam, également milieu offensif, qui s'est lui aussi engagé en faveur des Fauves du Niari. Les noms des autres joueurs recrutés par le club seront révélés prochainement.

James Golden Eloué



: Mahamane Cissé et le président de l'AC Léopards, Rémy Ayayos Ikounga.

vré quatre rencontres face aux Fauves du Niari, soldées par deux victoires des Congolais à Dolisie contre deux matchs nuls à Bamako. C'est au cours de ces rencontres qu'il avait tapé dans l'œil

lité. Il est à la fois Malien et Nigérien car il est né le 27 décembre 1993 à Ansongo au Mali. Pétri de talent, ce jeune joueur a fêté sa première sélection avec le Mena du Niger le 7 septembre à Niamey

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

En Afrique

Maroc : 8^e journée, 1^{re} division

Bonne prestation de Varel Rozan et du KAC Kenitra qui prennent un point chez le FUS de Rabat (1-1).

Remplaçant, Fabrice Ondama est entré à la 85^e minute lors du match nul du WAC chez l'OC Safi (2-2).

Après huit journées, le WAC est 5^e avec 12 points et le KAC est 8^e avec 10 points.

Tunisie : 5^e journée, 1^{re} division

Toujours pas de Percy Akoli dans le groupe de l'Étoile du Sahel, large vainqueur du Hammam-Lif (4-1). Avec ce succès, le club de Sousse remonte à la 5^e place, à trois longueurs du Club africain. Le club tunisois, privé de Matt Moussilou, s'est imposé 1-0 face à l'EGS Gafsa (1-0).

En Europe

République tchèque : match décalé de la 14^e journée, 1^{re} division Pas de vainqueur entre Teplice et le Slovan Liberec (1-1), même si les coéquipiers de Dzon Delarge peuvent être heureux du point pris à l'extérieur. Car, emmené par un Franci Litsingi des grands jours, Teplice a dominé cette rencontre : dès l'entame de match, Litsingi dévie une frappe et alerte le portier du Slovan. Quelques minutes plus tard, il adresse un centre parfait au Capverdien Nivaldo qui n'accroche pas le cadre. En première mi-temps, toujours, il s'élève plus haut que tout le monde, sur un corner, et expédie le cuir sur la barre. Juste avant la pause, il débloque la situation avec génie : un crochet court du droit et une passe à l'aveugle pour Taborisky, qui remet en retrait au Nigérien Salami (1-0, 45^e).

Au retour des vestiaires, c'est encore lui qui prend la défense du Slovan de vitesse, mais sa frappe en bout de course est freinée par le gardien et achève sa trajectoire à côté du cadre.

Match moins offensif pour Dzon Delarge, entré à la 64^e, qui a surtout défendu dans son couloir gauche.

Camille Delourme

La Jeunesse sportive d'Ollombo championne de la ligue de Brazzaville

L'équipe a pris la première place de la ligue à l'issue de la saison sportive 2012-2013 qui vient de s'achever.

« Nous avons réalisé un très bon parcours cette saison. Nous n'allons pas nous arrêter là et nous projetons de faire mieux la saison prochaine », a déclaré l'entraîneur principal de l'équipe, Roland Zani Passawa.

En effet, la Jeunesse sportive d'Ollombo (JSO) a réalisé une saison sans faute. L'équipe a, en effet, terminé la compétition en tête avec 39 points. Elle détient, par ailleurs, la meilleure défense avec seulement sept buts encaissés dans les phases aller-retour.

L'attaquant Oboka est sacré deuxième meilleur buteur de la compétition. Dévoilant les ambitions pour la saison prochaine, l'entraîneur a expliqué qu'un recrutement sera réalisé pour renforcer l'ossature de l'équipe. Dans cette optique, deux joueurs camerounais sont dans le viseur du club. Un budget sera également dégagé pour répondre aux besoins croissants du club, à en croire Roland Zani Passawa. Pour rappel, le club JSO a été



L'équipe de la Jeunesse sportive d'Ollombo

créé en 2005. L'équipe évolue dans la division du département de Brazzaville bien qu'elle porte le nom d'Ollombo, localité située dans le

département des Plateaux. Cette formation sportive porte ce nom du fait que son ossature est essentiellement constituée des joueurs ressortissants de cette localité qui vivent à Brazzaville. Le recrutement de la saison prochaine, comme l'a souligné l'entraîneur de l'équipe, sera

Rominique Nerplat Makaya